

Livret II

Workshop 2026

L'AGRICULTURE

Sanctuariser la production dans un territoire sous pression



Quelle place occupe encore l'agriculture ?

Workshop 2026

Directrice de la publication : Anne Bourgon

Comité éditorial : Djanis Hermier et Alexandra Tesileanu, étudiantes du studio de projet
encadré par Julien Monfort, enseignant à l'ENSA-M

En partenariat avec la Métropole-Aix Marseille-Provence, DGS prospective, partenariats
et Innovations territoriales

Remerciements : Domnin Rausher, Vincent Fouchier, Cindy Conessa, Olivier Sana

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 01

CULTIVER – Ce que le territoire permet de faire pousser	11
Sous nos pieds : le sol comme capital vivant	12
Faire couler la ressource : l'eau comme moteur agricole ...	15
28 paysages, 28 manières de produire	18

Chapitre 02

TRANSFORMER – Quand la récolte change de forme.....	29
Du champ à l'objet : les vies cachées des aliments	31
Les architectures du vivant	37

Chapitre 03

VENDRE – Du terroir au monde entier.....	43
Le goût de l'origine : raconter la qualité	44
Des champs aux grands flux	48
Retrouver le chemin court	50

Chapitre 04

PROTÉGER – Quand l'agriculture devient une infrastructure.....	51
Cultiver pour ralentir les risques	53
Des champs comme barrières vivantes	56
Protection des terres	58

INTRODUCTION

Loin de l'image d'un territoire exclusivement urbain, la Métropole Aix-Marseille-Provence est une terre de culture et d'élevage, où l'agriculture façonne 27 % de la superficie totale.

Sur le territoire, les productions agricoles se sont développées à partir d'une relation étroite avec les caractéristiques du milieu : les plaines fertiles, les coteaux secs, les zones humides ou encore les espaces littoraux ont chacun construit des manières différentes de produire. Cette diversité donne naissance à une mosaïque de paysages agricoles, allant des grandes cultures du Val de Durance aux vignobles des piémonts, des oliveraies méditerranéennes aux élevages extensifs de la Crau.

Mais produire ne signifie pas seulement cultiver. Derrière chaque aliment existe une chaîne de transformation composée de lieux, de bâtiments et de savoir-faire : champs, hangars, moulins, caves, bergeries, serres ou ateliers de transformation organisent la circulation des matières premières jusqu'au produit final.

L'agriculture est ainsi une véritable infrastructure territoriale. Elle nourrit les habitants, entretient les paysages, participe à la gestion de l'eau et contribue à la prévention de certains risques naturels. Pourtant, cet équilibre reste fragile face à l'urbanisation, au changement climatique et aux nouvelles tensions sur les ressources.

Comprendre l'agriculture métropolitaine, c'est donc observer un territoire en mouvement : un espace où le vivant, l'économie et l'architecture s'articulent pour construire les paysages de demain.

CHAPITRE 01

*CULTIVER — CE QUE LE TERRITOIRE PERMET
DE FAIRE POUSSER*

SOUS NOS PIEDS : LE SOL COMME CAPITAL VIVANT

Le sol constitue la première infrastructure agricole du territoire. Avant même les cultures, les bâtiments ou les réseaux d'irrigation, c'est lui qui détermine ce qu'un territoire peut produire. Dans la Métropole Aix-Marseille-Provence, la diversité des sols explique la richesse des paysages agricoles : chaque type de terrain accueille des pratiques différentes, adaptées à ses ressources et à ses contraintes.

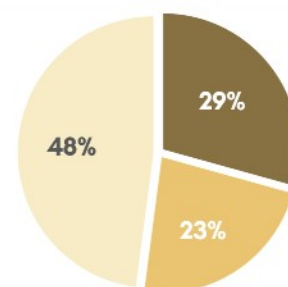
Ce capital vivant, formé sur des temps longs, reste pourtant fragile. La qualité des sols, leur profondeur, leur capacité à retenir l'eau ou leur exposition définissent des potentiels agricoles très inégalement répartis. Les terres agricoles métropolitaines peuvent être distinguées selon leur capacité à accueillir différentes cultures.

Les sols à fort potentiel agricole représentent environ 29 % de la surface agricole utile (SAU). Principalement situés dans les grandes plaines alluviales comme le Val de Durance, la vallée de l'Arc ou la plaine des Milles, ces sols profonds et fertiles permettent une grande diversité de productions. Ils accueillent notamment le maraîchage de plein champ, les grandes cultures et la production de semences.

D'autres terres, représentant environ 23 % de la SAU, possèdent un potentiel plus limité mais participent à l'équilibre global du système agricole. Leur usage dépend davantage des conditions locales, des pratiques et des adaptations mises en place.

Enfin, près de 48 % des terres agricoles correspondent à des sols plus spécialisés, souvent moins favorables à une agriculture diversifiée mais essentiels à l'identité du territoire.





Potentiel agronomique des espaces agricoles

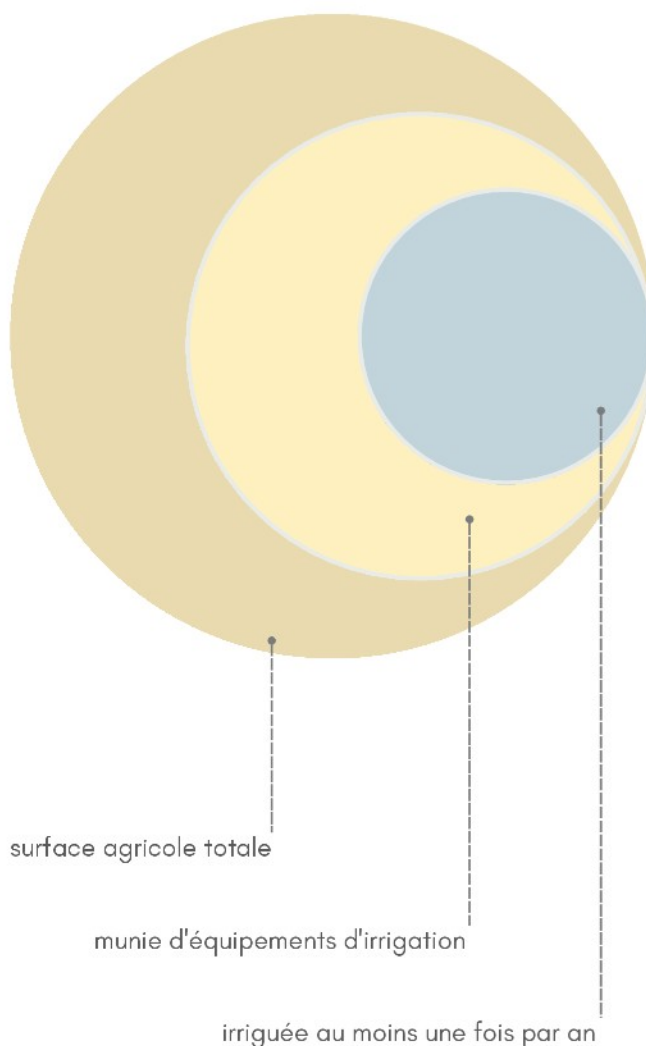
- Terres très favorables à la diversité des cultures
- Terres moyennement favorables à la diversité des cultures
- Terres adaptées à des cultures spécifiques (viticulture, foin de Crau)

FAIRE COULER LA RESSOURCE : L'EAU COMME MOTEUR AGRICOLE

En Provence, l'histoire de l'agriculture est indissociable de celle de l'eau. Véritable moteur de la production, la maîtrise de l'irrigation a transformé des terres arides en oasis de diversité, faisant aujourd'hui des Bouches-du-Rhône le département le plus irrigué de France.

L'accès à l'eau est l'atout majeur qui permet au territoire métropolitain de sécuriser ses rendements et de diversifier ses cultures. En 2020, près de 28 450 hectares (soit environ la moitié de la surface agricole totale) sont munis d'équipements d'irrigation, et 38 % de la surface agricole est irriguée au moins une fois par an. Ce taux d'irrigation est exceptionnel : il est deux fois supérieur à la moyenne régionale et plus de cinq fois supérieur à la moyenne nationale.

Face au dérèglement climatique, l'eau n'est plus seulement un facteur de croissance, mais un outil de survie. L'exemple le plus frappant est celui de la viticulture : autrefois culture sèche par excellence, elle a vu ses surfaces irriguées bondir de 275 % depuis 2010. Aujourd'hui, plus de la moitié du vignoble métropolitain est irrigué pour maintenir la qualité des raisins et la typicité des vins face aux canicules répétées.



Cette ressource irrigue principalement :

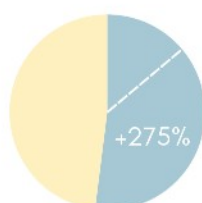
● irrigué ● non irrigué



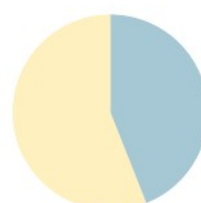
Le maraîchage



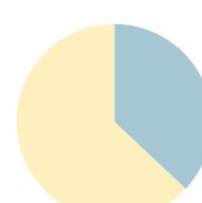
L'arboriculture fruitière



La viticulture



Les céréales



Les oléagineux

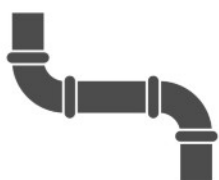


Le territoire abrite un maillage dense de réseaux traditionnels gravitaires (canaux) et sous pression (Société du Canal de Provence). Depuis 2024, une démarche est engagée pour faire reconnaître l'irrigation gravitaire au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Ce système repose sur des techniques ancestrales d'entretien et un vocabulaire local imagé — béal, filioles, calan — qu'il s'agit de sauvegarder comme un héritage vivant.

Bien au-delà des champs, l'eau agricole rend des services vitaux à l'ensemble des habitants. L'irrigation gravitaire de la plaine de la Crau, par exemple, assure à elle seule 66 % de la recharge de la nappe phréatique, source d'eau potable pour 270 000 personnes. Les canaux jouent également un rôle crucial dans la prévention des inondations, l'alimentation des zones humides et la lutte contre les incendies de forêt.

Parce que l'eau est la clé de la souveraineté alimentaire, la Métropole s'engage via son SCoT à sanctuariser les terres équipées ou facilement irrigables. L'objectif est clair : empêcher l'urbanisation de ces surfaces stratégiques.



Réseaux sous-pression



Réseaux gravitaires





Réseaux d'irrigation

- Secteurs d'irrigation sous-pression
- Secteurs d'irrigation gravitaire
- Réseaux sous-pression
- Réseaux gravitaires
- Canal de Marseille



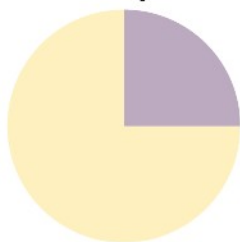
28 PAYSAGES, 28 MANIÈRES DE PRODUIRE

L'agriculture métropolitaine s'inscrit dans un assemblage de 28 géoterroirs. Ces bassins agricoles possèdent une organisation propre, héritée des conditions naturelles du territoire, qui a progressivement construit une diversité de paysages,

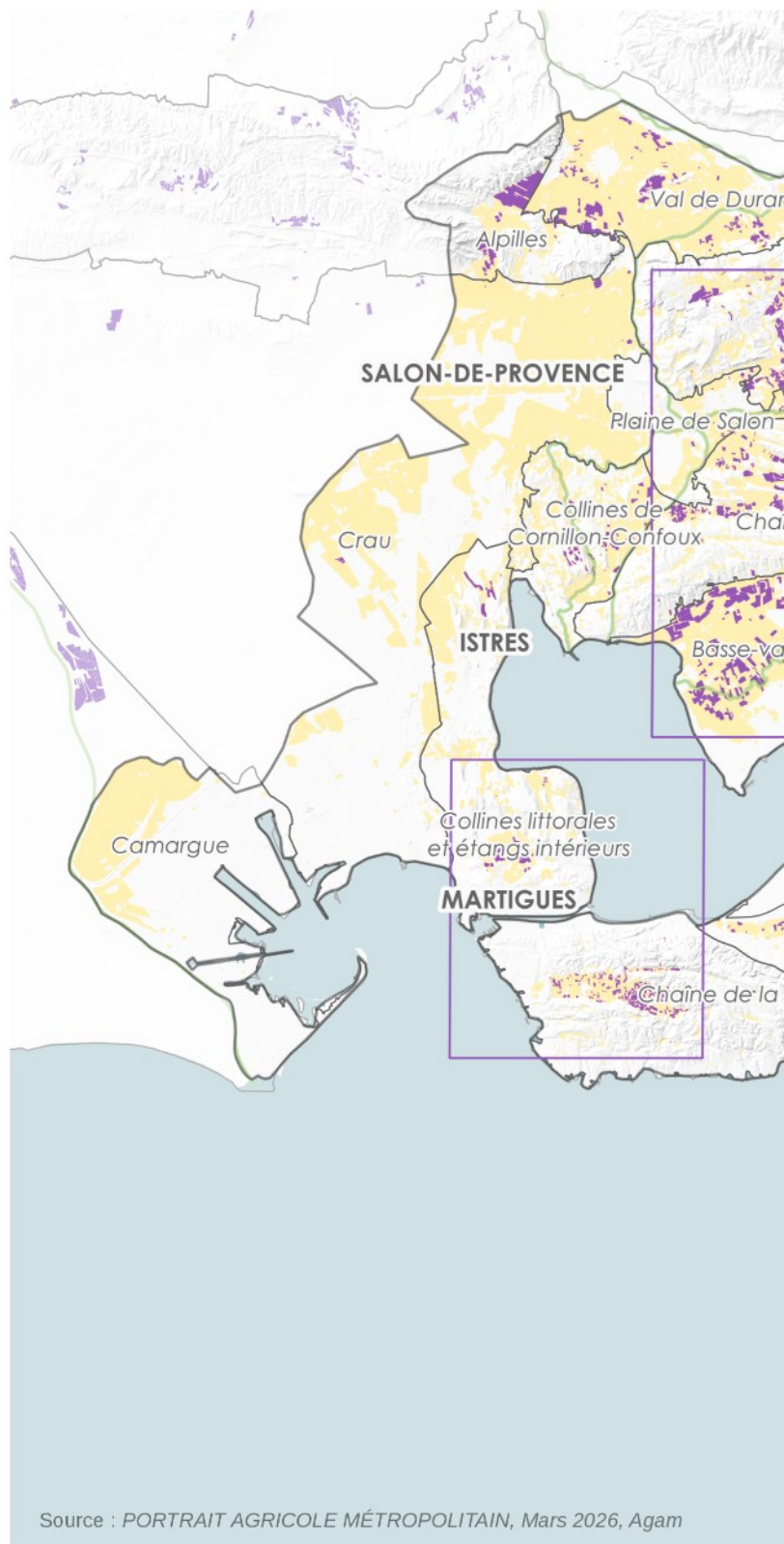
La diversité agricole métropolitaine se lit d'abord dans ses paysages viticoles. Installées sur les piémonts et les coteaux des principaux massifs montagneux, les vignes occupent plus de 14 000 hectares, soit 25 % de la surface agricole utile (SAU) métropolitaine. Elles représentent près de 85 % des surfaces viticoles du département.

Première spécialisation agricole du territoire, la viticulture génère un potentiel de production de 110 millions d'euros et s'appuie sur cinq appellations reconnues : Cassis, Palette, Coteaux d'Aix-en-Provence, Luberon et Baux-de-Provence. Avec 82 % des exploitations engagées dans des démarches de qualité, elle constitue un marqueur fort de l'identité provençale. Les paysages de terrasses et de restanques témoignent de cette relation ancienne entre agriculture et relief, tout en participant à l'image touristique du territoire.

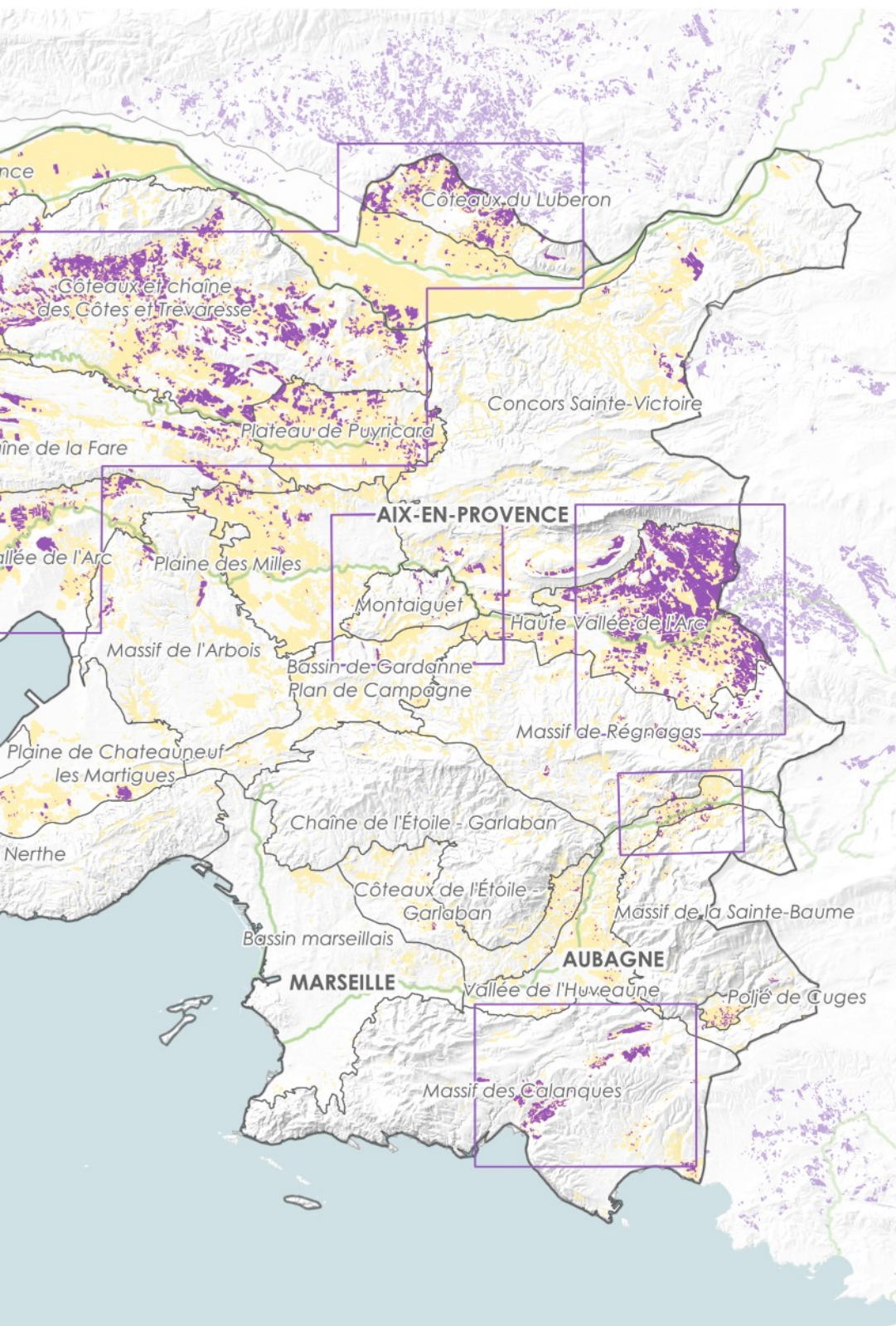
0,79 €/m²



La viticulture



Source : PORTRAIT AGRICOLE MÉTROPOLITAIN, Mars 2026, Agam



Localisation des cultures

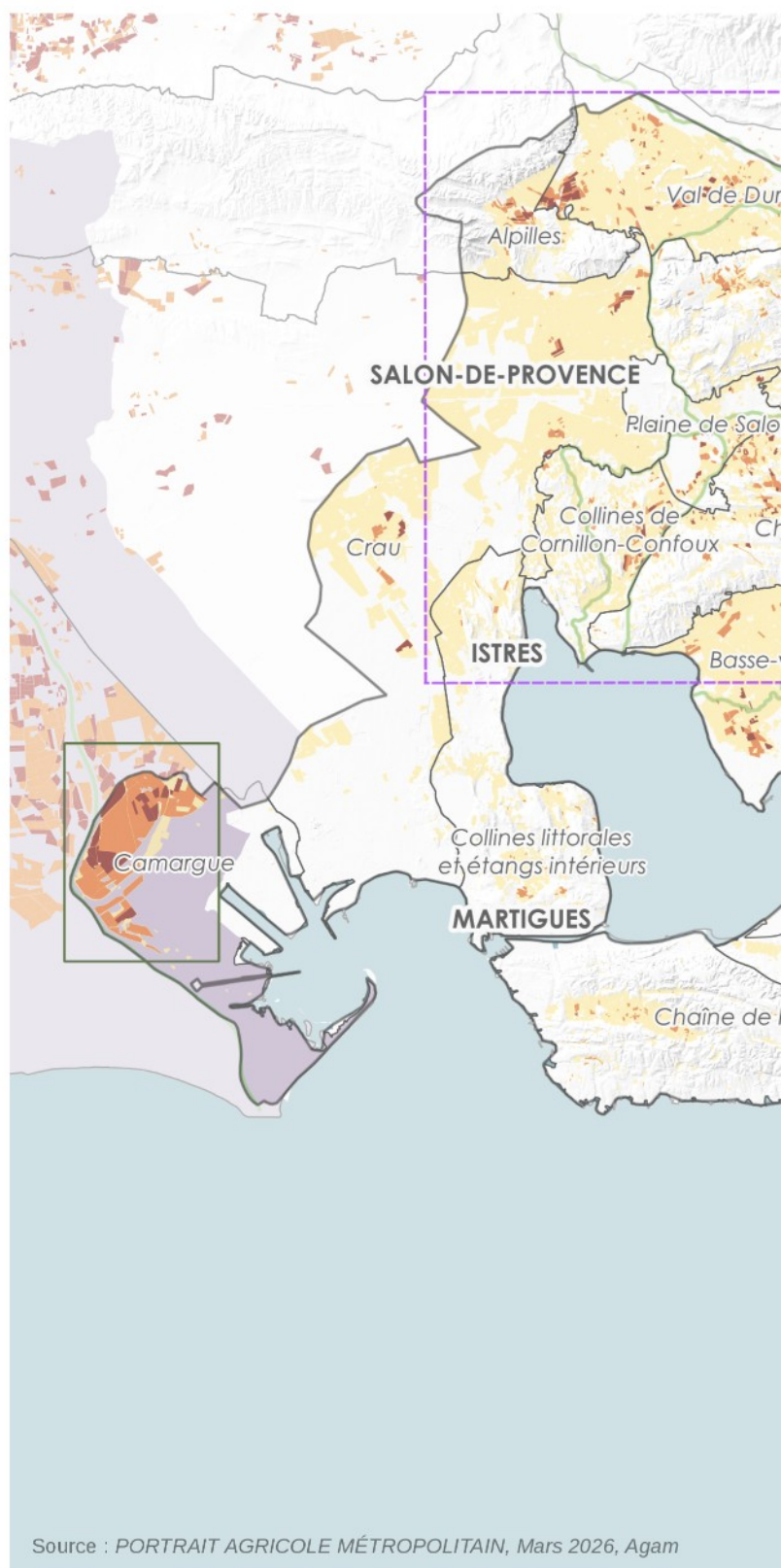
- Espace agricole
- Localisation des vignes
- Principaux secteurs de production

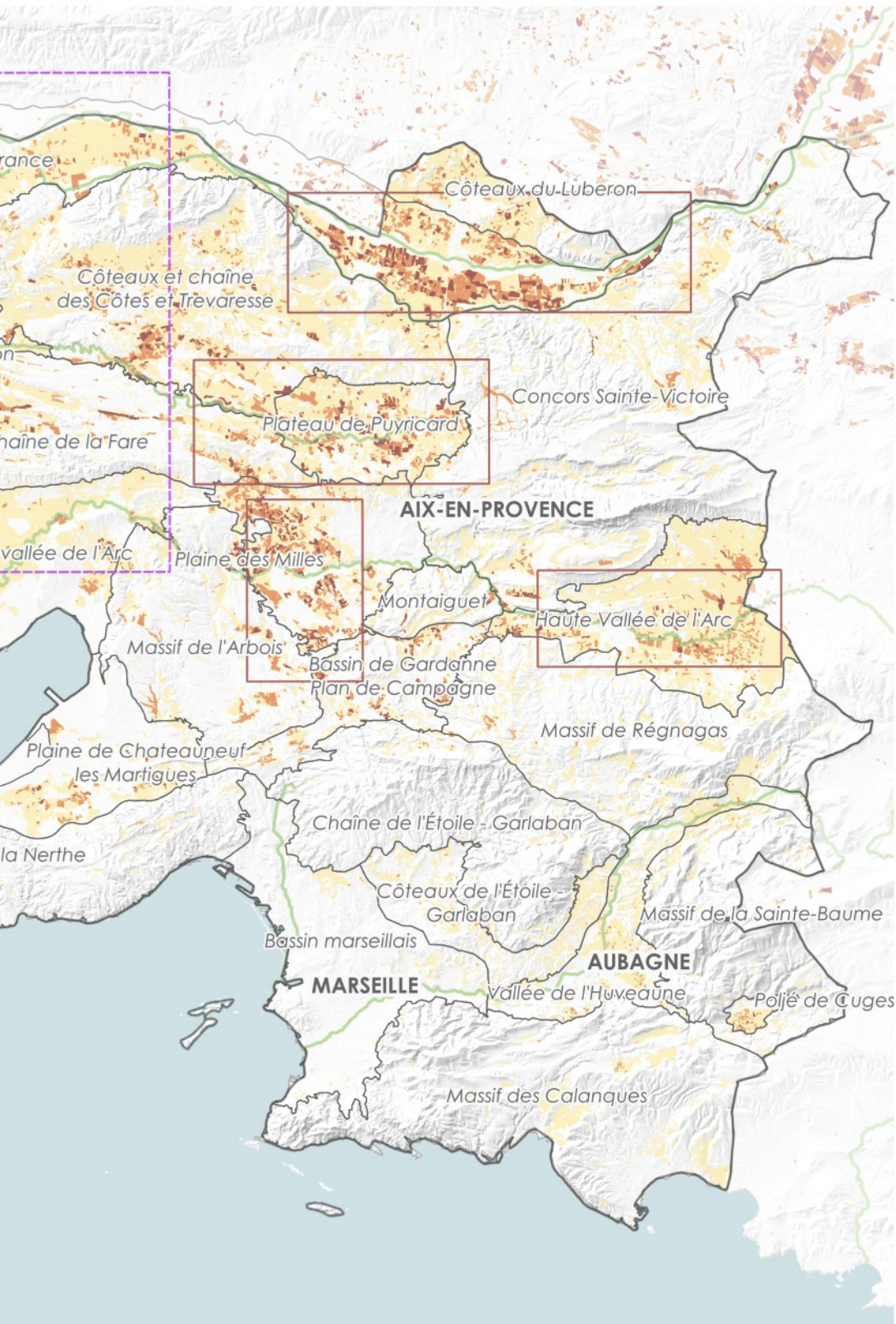


A côté de la vigne, les grandes cultures structurent les espaces ouverts des plaines agricoles. Elles représentent 19% de la SAU métropolitaine et se concentrent principalement dans le Val de Durance et le Pays d'Aix.

Le blé dur reste la première céréale cultivée, notamment sur le plateau de Puyricard et la plaine des Milles. Cette culture reste toutefois confrontée à une double pression : la réduction des terres disponibles face à l'urbanisation et l'évolution des conditions climatiques qui fragilise les rendements.

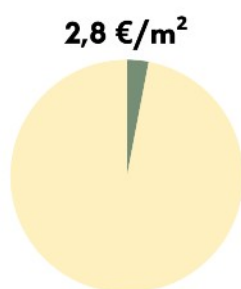
En Camargue, la riziculture joue un rôle écologique unique : la mise en eau des rizières permet le dessalement des sols, condition indispensable pour intégrer ensuite d'autres céréales ou fourrages dans la rotation.



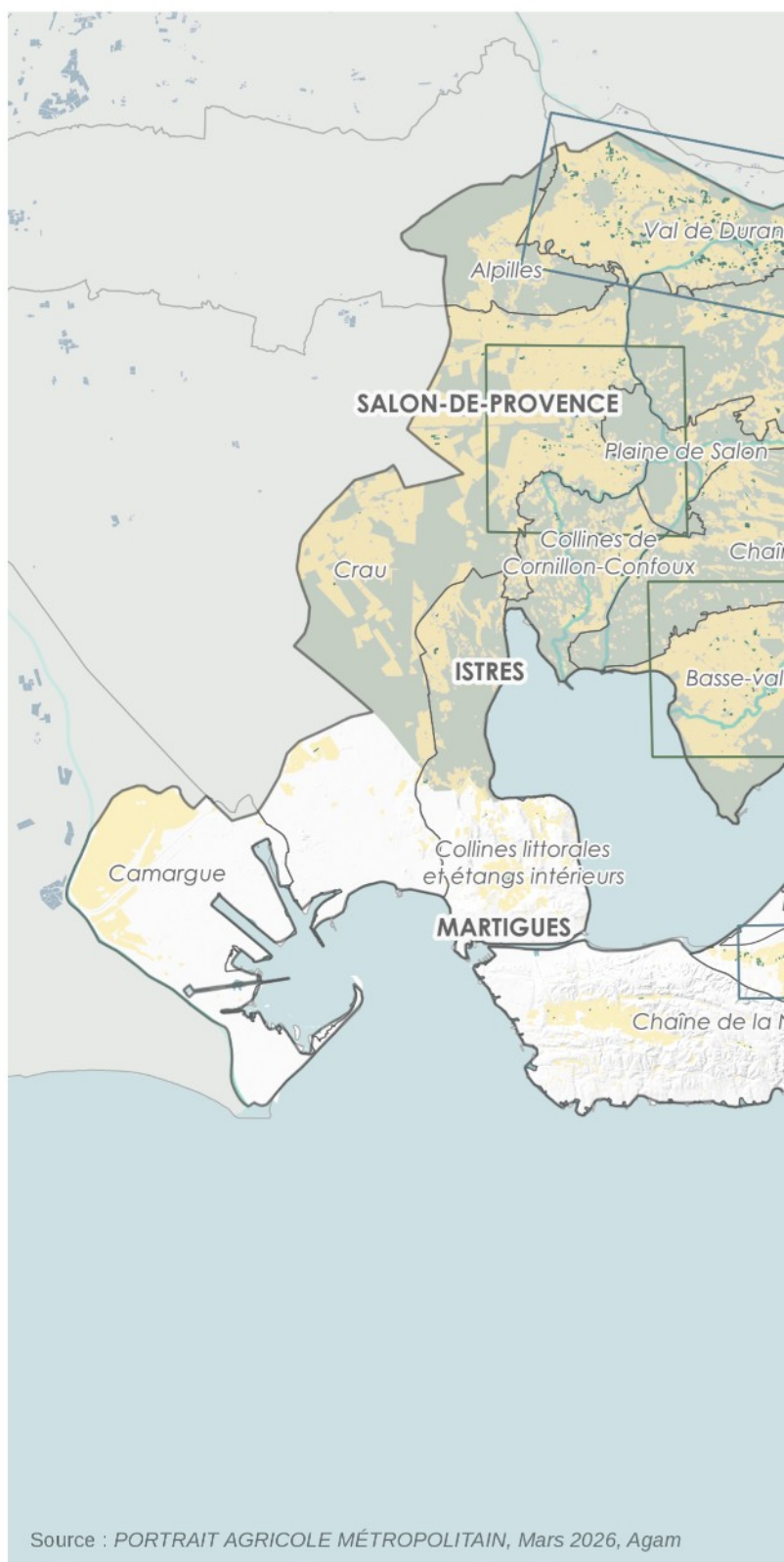


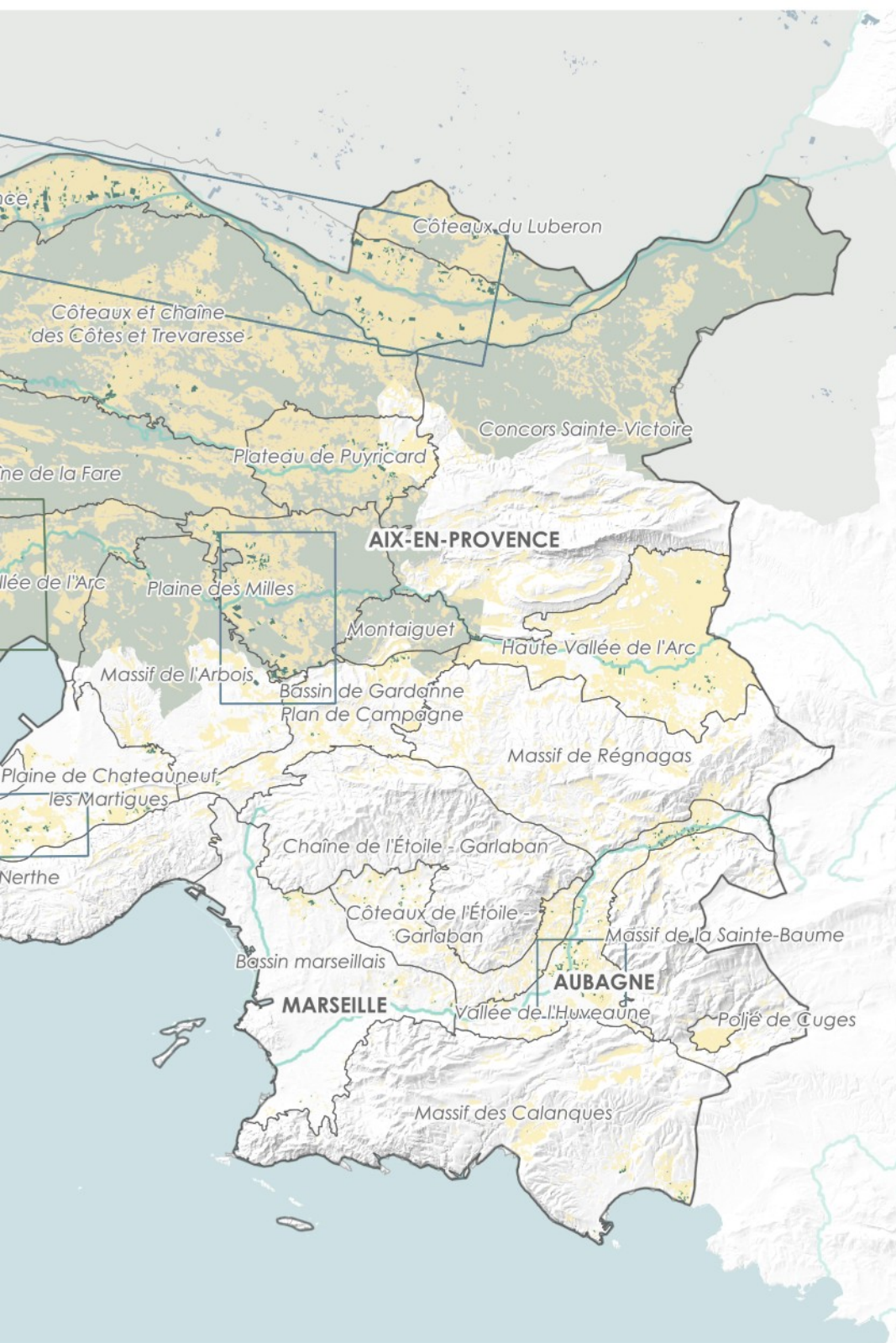
Le maraîchage, bien que limité spatialement, joue un rôle économique majeur. Il représente seulement 3 % de la SAU, mais concerne 277 exploitations et génère environ 17 % de la valeur de production agricole métropolitaine, soit près de 47 millions d'euros.

Deux modèles coexistent : de grandes exploitations spécialisées tournées vers l'exportation dans la plaine de Berre, le Pays Salonais et le Val de Durance, et une agriculture périurbaine plus diffuse autour de Marseille et Aubagne, qui maintient un lien direct entre production et consommation locale. Cette filière diversifiée (courgettes, salades, tomates...) reste cependant vulnérable : elle a perdu près de 15 % de ses surfaces depuis 2010, sous l'effet de la pression foncière et de la concurrence internationale.



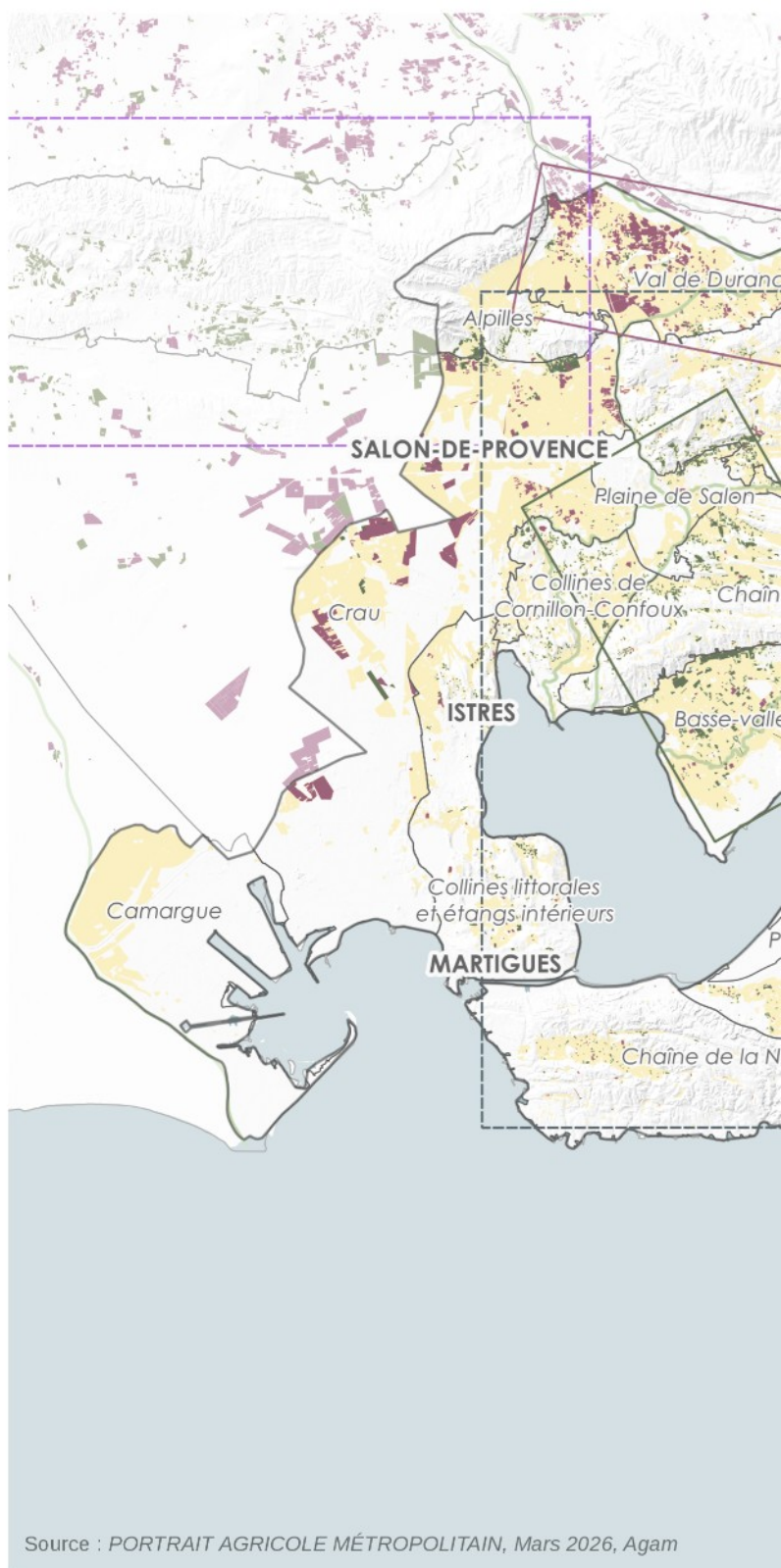
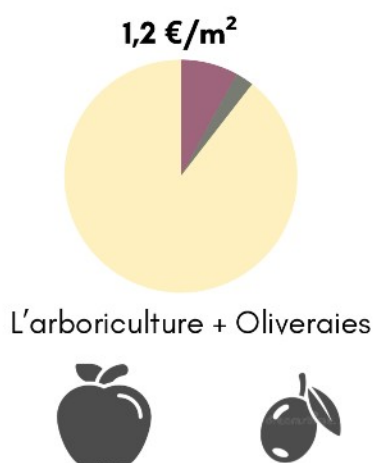
Le maraîchage

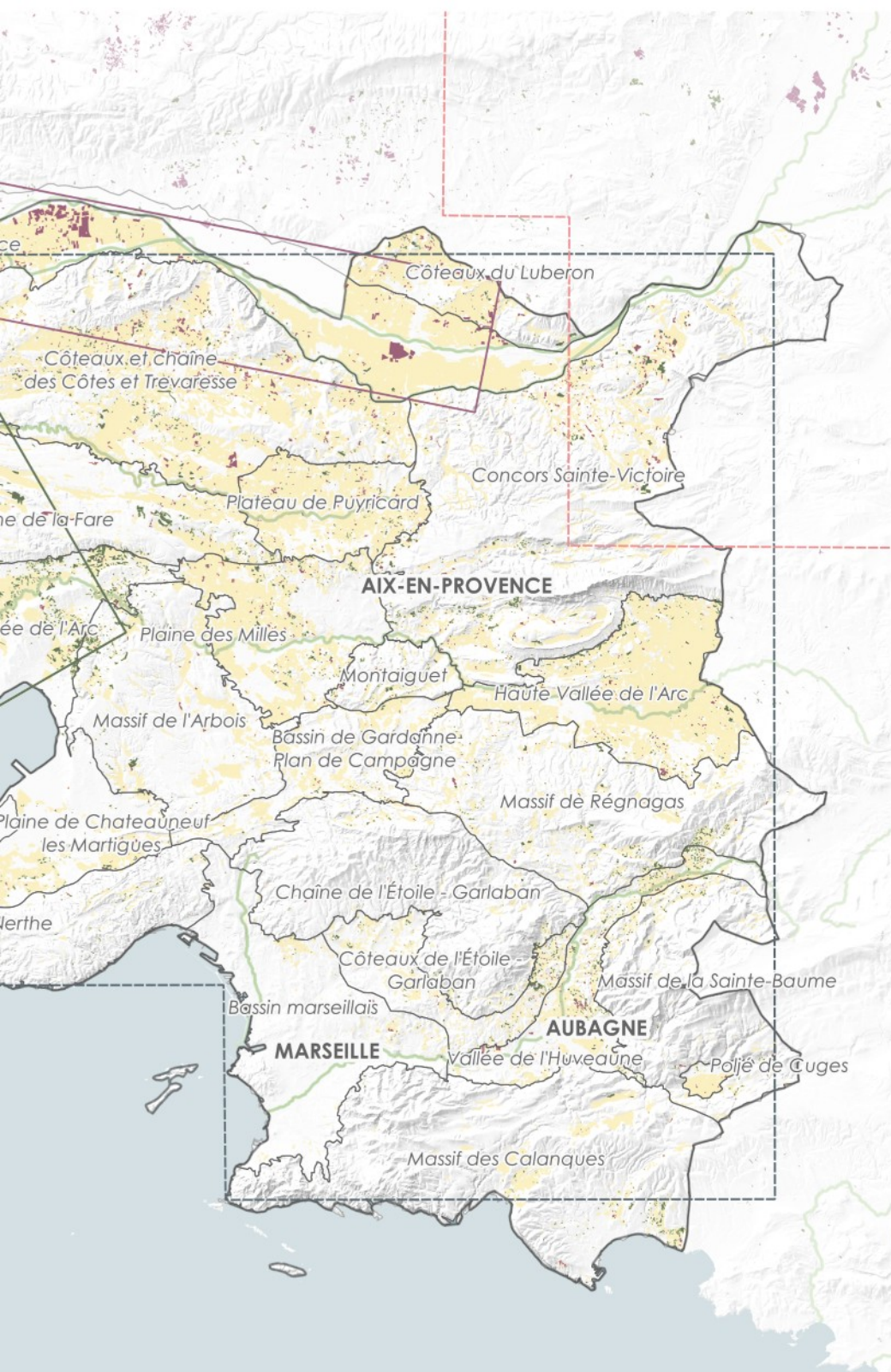




L'arboriculture s'organise autour des conditions climatiques favorables du territoire. Les 339 exploitations, soit 8% de la SAU, se répartissent principalement entre le Val de Durance, spécialisé dans les fruits à pépins (pommes, poires), et la Crau, où la précocité climatique favorise les fruits à noyaux (pêches, abricots).

Les oliveraies, avec environ 1 400 hectares, occupent quant à elles les coteaux des Alpilles et de la chaîne de la Fare, étant valorisées par quatre AOP pour l'huile d'olive. La filière génère un potentiel de production de 55 millions d'euros.





Localisation des cultures

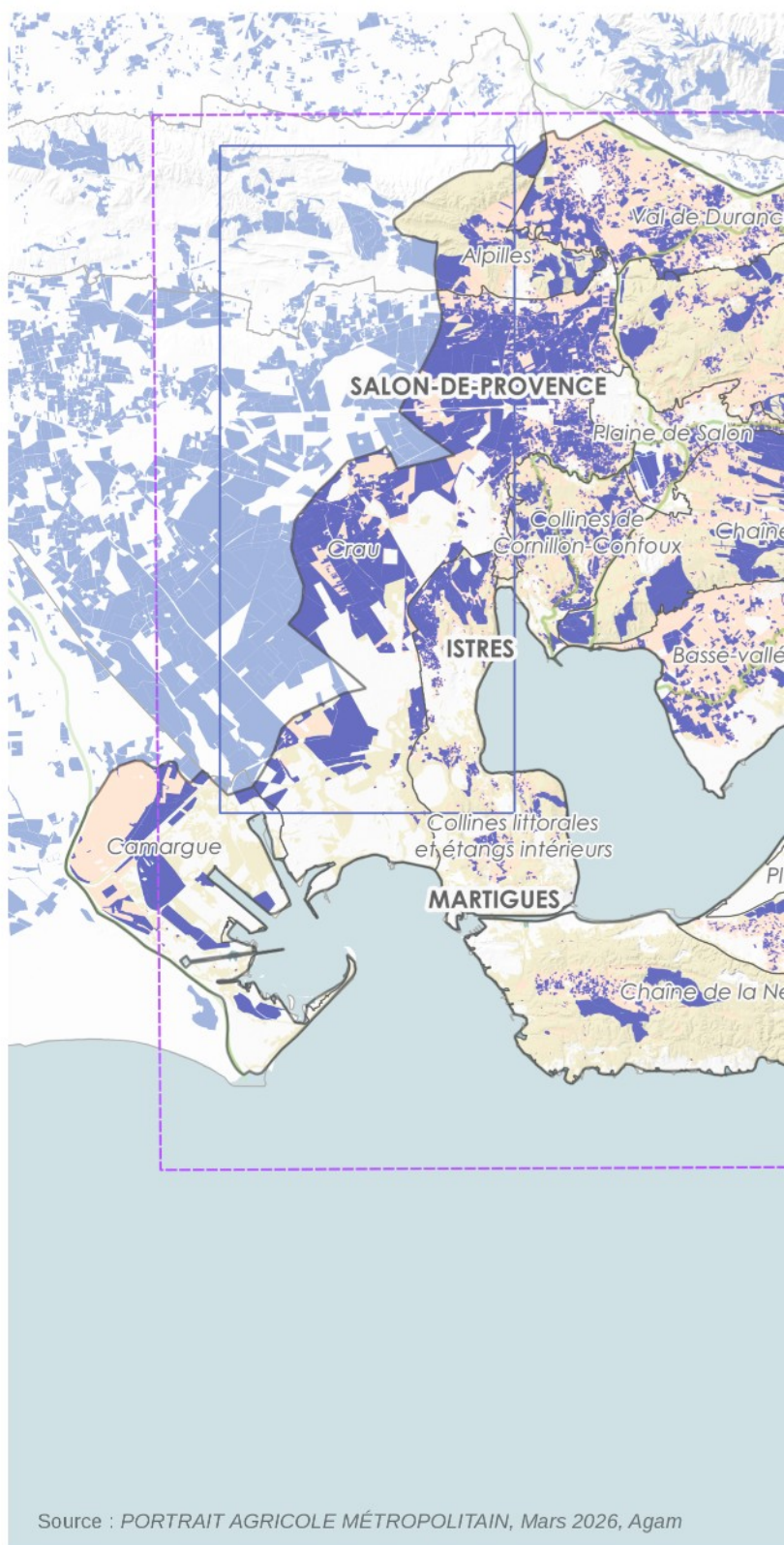
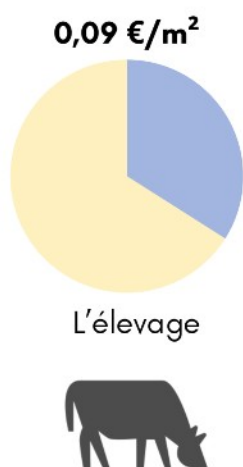
- Espace agricole
- Arboriculture et oléiculture
- Oliveraies
- Vergers
- Oliveraies
- Huile olive Aix en Provence
- Huile olive de la vallée des Baux
- Huile d'olive de Haute-Provence

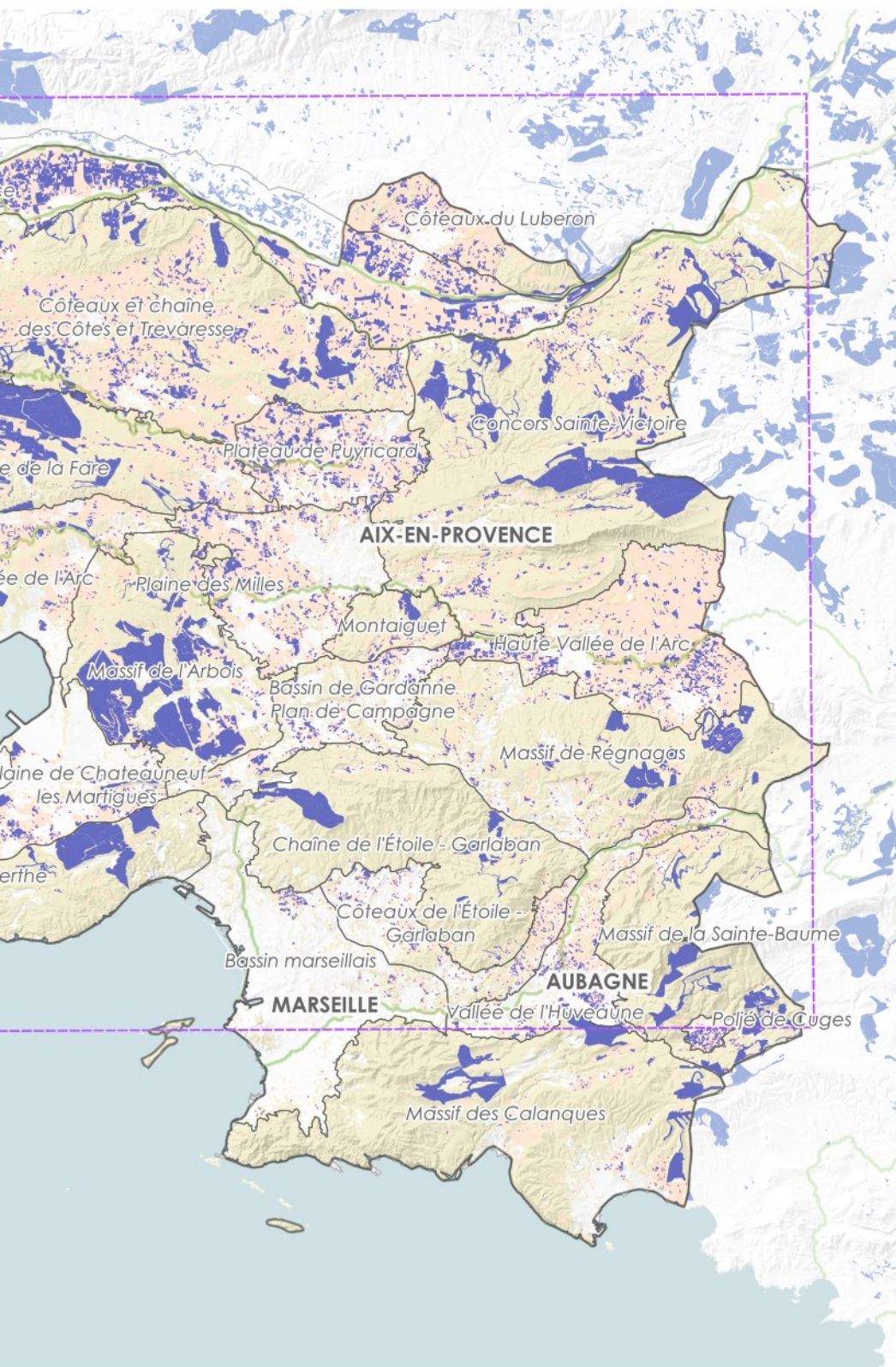


L'élevage représente la plus grande occupation agricole en surface, avec plus de 19 000 hectares de parcours extensifs, soit environ 34 % de la SAU.

Dominé par l'élevage ovin et caprin, il joue un rôle qui dépasse la seule production alimentaire : le pâturage contribue à l'entretien des massifs, à la préservation d'écosystèmes spécifiques comme les coussouls de la Crau, et participe à la prévention du risque incendie.

Malgré un poids économique direct plus limité (17 millions d'euros), cette activité constitue un véritable outil de gestion du paysage. Elle est valorisée par plusieurs signes de qualité comme l'Agneau de Sisteron, le Taureau de Camargue ou la Brousse du Rove.

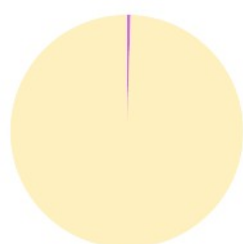




Plus discrètes mais en développement, les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PAPAM) occupent environ 300 hectares. Elles participent à la diversification des paysages agricoles, notamment dans le massif Concors–Sainte-Victoire avec la lavande et le lavandin, ou dans la haute vallée de l'Arc avec le thym et la sarriette.

Le territoire se distingue enfin par ses filières littorales ancrées dans la tradition, qui échappent aux classifications traditionnelles de la SAU terrestre. Avec 8 ports de pêche et une flotte de 246 navires actifs, la pêche artisanale repose sur les pratiques de petits métiers (filets, palangres). En 2021, elle a représenté 3 800 tonnes de poissons débarqués, pour une valeur de 22,6 millions d'euros. Cette activité est complétée par l'aquaculture et la conchyliculture, notamment autour de l'étang de Berre, du golfe de Fos et de l'archipel du Frioul.

Ces 28 manières de produire forment une véritable infrastructure territoriale : elles maintiennent les grands cœurs de production, qui couvrent près de 79 % des espaces agricoles.



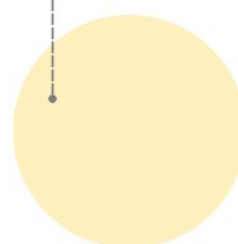
PAPAM



246 navires

8 ports

pas comptabilisé



La pêche



CHAPITRE 02

*TRANSFORMER — QUAND LA RÉCOLTE
CHANGE DE FORME*

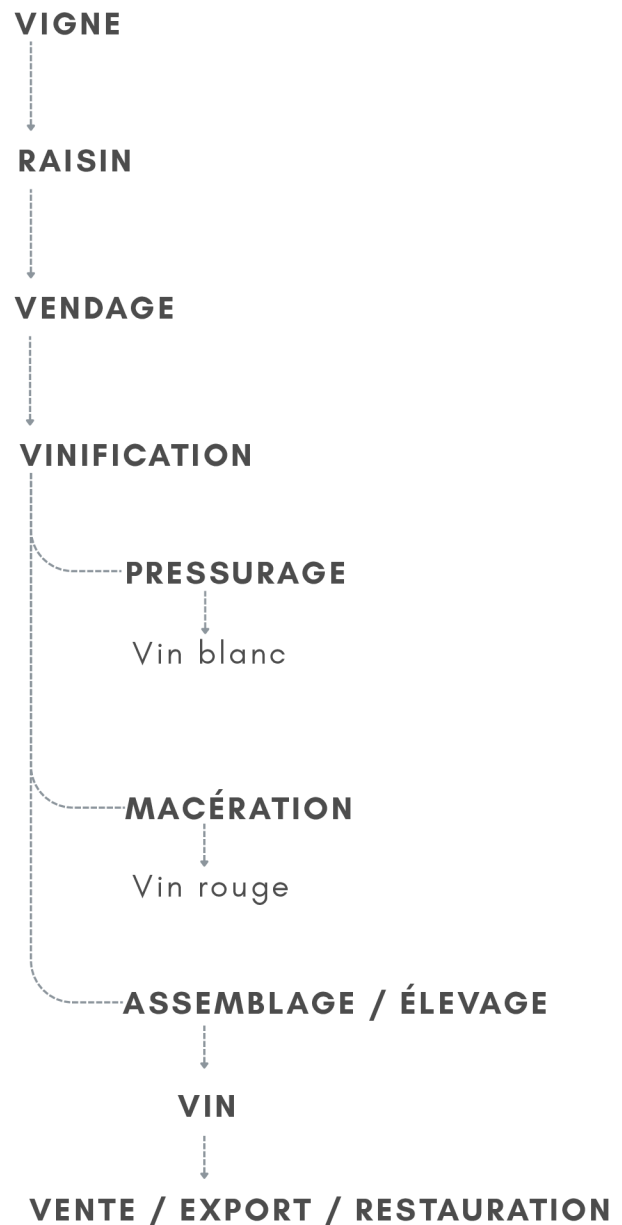
DU CHAMP À L'OBJET : LES VIES CACHÉES DES ALIMENTS

Le voyage d'un produit agricole ne s'arrête pas à la récolte. Sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, la transformation est un maillon essentiel qui transforme la matière brute en objets de consommation, de culture et d'économie. Si le tissu industriel agroalimentaire est l'un des plus denses de la région, il révèle un paradoxe entre puissance logistique mondiale et volonté de relocalisation.

La Métropole bénéficie d'un savoir-faire historique et de l'image de marque d'excellence de la Provence. On y recense 2 814 établissements agroalimentaires, allant de la petite unité artisanale aux grands groupes mondiaux tels que Panzani, Haribo, Pernod Ricard ou Coca-Cola. Pourtant, un défi majeur subsiste : ces industries s'approvisionnent encore trop peu auprès des agriculteurs locaux. Historiquement liées au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), elles se sont construites sur l'importation de matières premières plutôt que sur la transformation de la production du territoire.

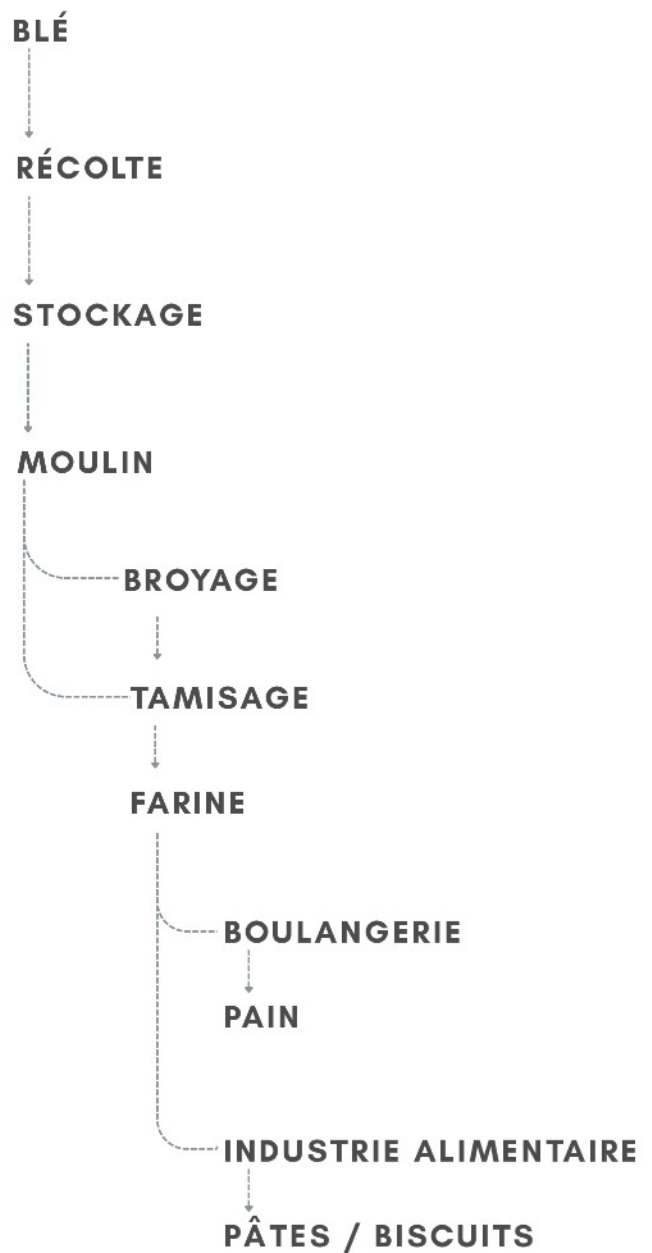
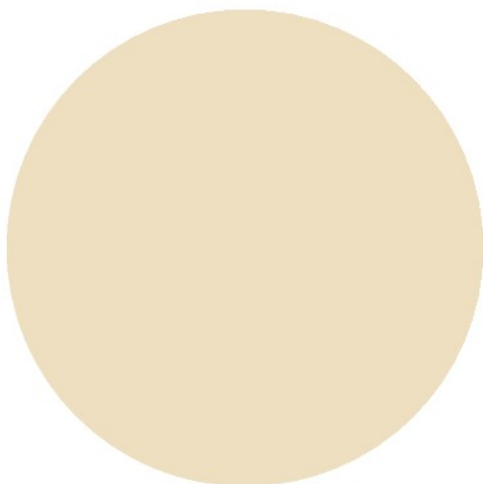
Certaines filières ont néanmoins réussi à structurer un lien fort entre le champ et l'objet fini :

La vigne et le vin : À maturité, les raisins sont récoltés lors des vendanges puis transportés vers la cave. La transformation s'effectue ensuite en plusieurs étapes : tri, pressurage ou macération, fermentation et élevage. La cave devient un lieu essentiel où la matière agricole change de forme et acquiert ses qualités finales. C'est la filière la mieux organisée. Des caves privées et coopératives assurent localement la vinification, permettant de valoriser 82 % de la production sous AOP.



Après la récolte, le grain de blé quitte la parcelle pour rejoindre des espaces intermédiaires essentiels : les silos et les coopératives agricoles. Ces bâtiments assurent le stockage, le séchage et le tri des récoltes avant leur transformation. Le passage du grain à la farine marque une nouvelle étape : la matière agricole devient un produit transformé grâce aux moulins et aux unités de transformation. La farine rejoint ensuite les boulangeries et les circuits de distribution.

Le blé dur de Provence, de qualité reconnue, alimente des usines locales comme Panzani à Marseille. Des initiatives comme « Lou Pan d'ici » créent désormais des filières traçables du champ au consommateur, garantissant l'utilisation de farines régionales.



Les PAPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) regroupent des cultures comme la lavande, le lavandin, le thym ou le romarin, qui sont valorisées notamment pour la production d'huiles essentielles.

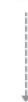
Dans le cas de la lavande et du lavandin, la transformation se fait principalement par distillation à la vapeur d'eau dans des distilleries (comme celles de Vauvenargues ou de Jouques). Les fleurs fraîchement récoltées sont chauffées avec de la vapeur, ce qui permet d'extraire les composés aromatiques : l'huile essentielle est ensuite séparée de l'eau de distillation.

Une partie des PAPAM est aussi destinée au séchage et à la transformation en plantes aromatiques, comme le fait la coopérative de Trets, où les plantes sont préparées pour l'alimentation, la cosmétique ou l'infusion.

PLANTE
(lavande, thym, romarin...)



RÉCOLTE



TRANSFORMATION



SÉCHAGE



PLANTE SÈCHE

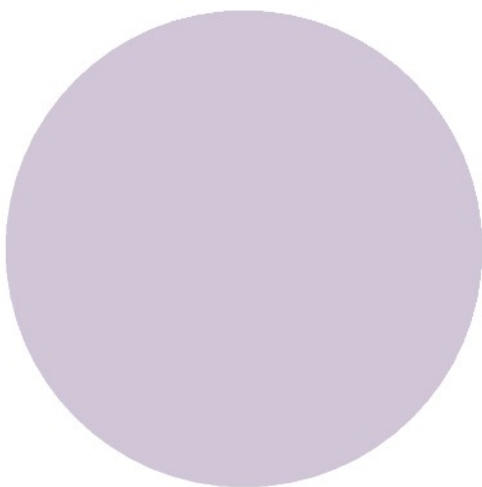
DISTILLATION



HUILE ESSENTIELLE



COSMÉTIQUE / SANTÉ



Le poisson occupe une place importante dans les filières alimentaires, notamment en zone littorale comme en Méditerranée.

La pêche permet de capturer des espèces variées (sardines, anchois, dorades, thons) qui sont ensuite destinées à la consommation fraîche ou à la transformation. Une fois débarqué dans les ports, le poisson doit être rapidement trié, refroidi et transporté afin de garantir sa qualité sanitaire, car c'est un produit très périssable.

Le territoire abrite la seule conserverie de poisson de la façade méditerranéenne française à Port-Saint-Louis-du-Rhône, où sardines et anchois locaux sont transformés en filets marinés et rillettes selon un savoir-faire traditionnel.

POISSON

DÉBARQUEMENT

TRI

VENTE FRAÎCHE

MARCHÉ / RESTAURANT

TRANSFORMATION

FILETAGE

PRODUIT FRAIS

CONSERVATION

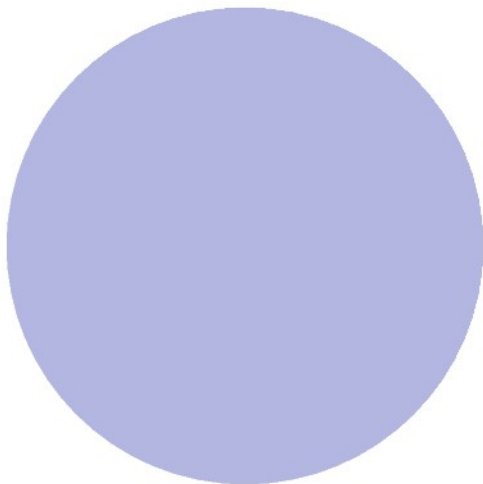
CONSERVES



Dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence et plus largement en Provence, la production de fromage repose sur l'élevage de chèvres, de brebis et parfois de vaches, adaptés aux milieux méditerranéens.

Le lait est une matière première très fragile qui doit être transformée rapidement après la traite. Il est donc souvent travaillé directement sur place dans des fermes ou des ateliers fromagers. On y fabrique des fromages frais ou affinés, comme la Brousse du Rove, une spécialité locale bénéficiant d'une AOP, produite à partir du lait de chèvres élevées dans les collines provençales.

Cette filière s'appuie sur une relation étroite entre les éleveurs, les ressources naturelles du territoire (pâturages, garrigue) et les outils de transformation. Les fromageries doivent respecter des normes sanitaires strictes tout en conservant un savoir-faire traditionnel.



ANIMAL

ÉLEVAGE

TRAITE

LAIT

FROMAGERIE

CAILLAGE

MOULAGE

AFFINAGE

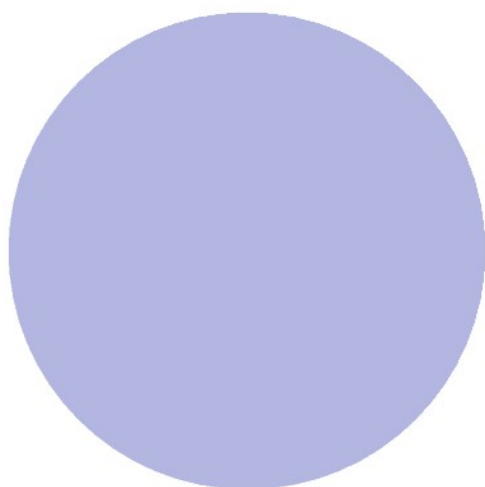
FROMAGE

VENTE



Pour les filières d'élevage (ovins, caprins, bovins), l'abattoir est une infrastructure indispensable pour sécuriser la production et garantir le bien-être animal en limitant les temps de transport.

La région compte 10 abattoirs. Aucun élevage n'est situé à plus d'1h30 de déplacement d'un outil d'abattage. Trois abattoirs concentrent 90% des volumes régionaux : Sisteron (qui traite plus de la moitié des volumes ovins), Gap, et Tarascon (seul outil agréé pour l'AOP Taureau de Camargue). L'abattoir de Marseille joue un rôle plus spécifique et territorial, en lien étroit avec les démarches de circuits courts pour alimenter directement la consommation urbaine métropolitaine.



ANIMAL

ÉLEVAGE

ABATTAGE

TRANSFORMATION

DÉCOUPE

VIANDE FRAÎCHE

PRÉPARATION

PRODUITS TRANSFORMÉS

CONSERVATION

PRODUITS STOCKÉS



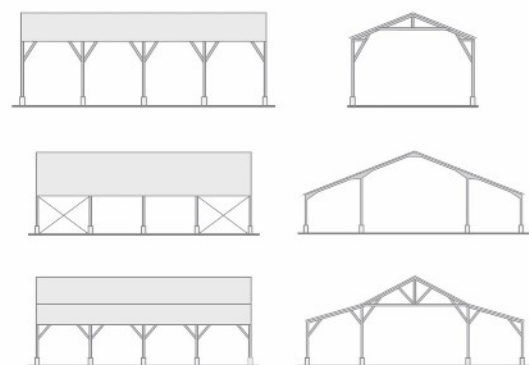
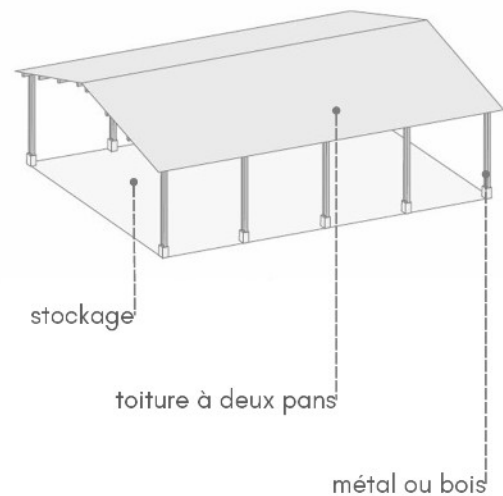
LES ARCHITECTURES DU VIVANT

Le bâti agricole n'est pas un simple assemblage de matériaux, mais un reflet des besoins biologiques du vivant, qu'il s'agisse de protéger les récoltes, d'abriter les animaux ou de transformer la matière brute. Ces structures, souvent imposantes dans le paysage, se déclinent en plusieurs typologies adaptées à chaque spécialisation du territoire.

Le hangar est le bâtiment le plus emblématique et le plus polyvalent. Il adopte généralement une forme simple : un volume linéaire de grande échelle avec une toiture à deux pans.

- **Fonction** : Il sert principalement au stockage des récoltes (fourrage, grains) et du matériel d'exploitation.
- **Structure** : Il peut être construit en métal (charpentes à treillis ou portiques IPN) ou en bois (lamellé-collé pour les grandes portées ou technique traditionnelle massive).
- **Évolutivité** : Sa conception permet souvent des extensions par l'ajout de travées ou d'appentis.

Le hangar : le cœur polyvalent de l'exploitation



Source : Rapport sur l'état des terres agricoles en France

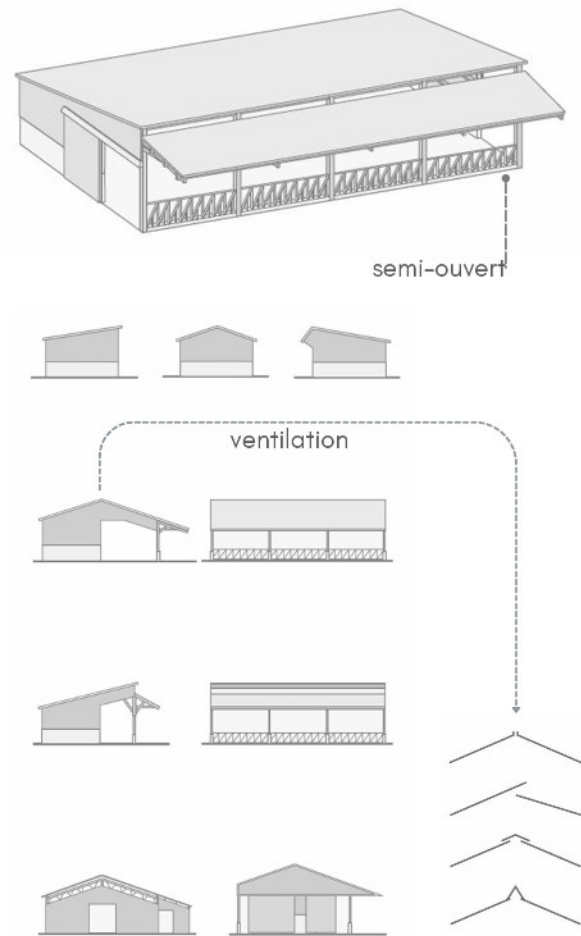


Source : BÂTIMENTS AGRICOLES ET PAYSAGES-architecture des bâtiments agricoles et leur intégration paysagère - 29 novembre 2024

Les bâtiments d'élevage : confort et bien-être

Pour la production animale, le bâti doit répondre à des exigences strictes de ventilation et de lumière pour garantir la santé des troupeaux.

- Les bergeries et étables : Ce sont des bâtiments fermés ou semi-ouverts (souvent orientés sud-est pour le soleil hivernal). On y soigne les « entrées d'air » via des bardages ajourés ou des filets brise-vent pour éviter l'humidité stagnante.
- Le tunnel d'élevage : Structure légère dérivée des serres maraîchères, constituée d'arceaux en acier et d'une bâche isolante. C'est une solution rapide et économique, souvent utilisée pour les installations de jeunes agriculteurs.
- Le bâti mobile : Utilisé notamment pour l'élevage de volailles, ce type de structure permet de déplacer le logement des animaux sur les parcours.



Source : Rapport sur l'état des terres agricoles en France



Source : La Shed Architecture, Photo par Virginie Gosselin, dezeen.com

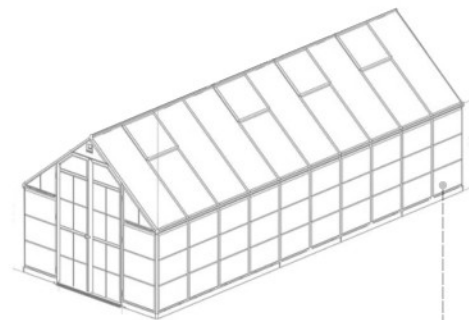


Source : La Shed Architecture, Photo par *Virginie Gosselin*, [dezeen.com](https://www.dezeen.com)

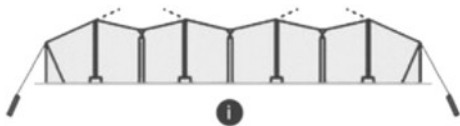
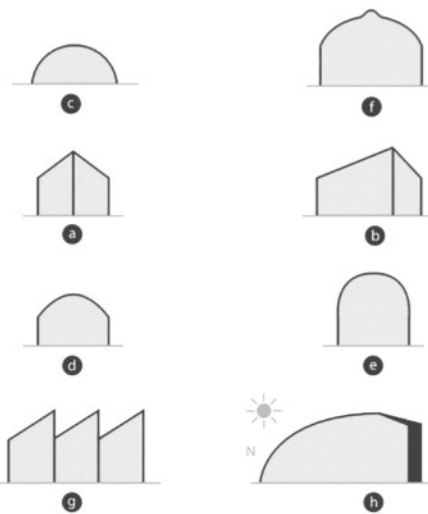
Infrastructures de production végétale : les architectures translucides

Dans les zones de maraîchage intensif (Val de Durance, plaine de Berre), le paysage est marqué par les structures légères.

- Les serres et châssis : Architectures de verre ou de polycarbonate destinées aux cultures maraîchères et horticoles précoces. Elles demandent une gestion fine de l'énergie pour le chauffage hivernal.
- Les abris climatiques : Ombrières ou persiennes photovoltaïques (agrivoltaïsme) qui, au-delà de la production d'énergie, protègent les cultures contre les aléas climatiques.



verre ou de polycarbonate



Source : Concevoir pour les plantes : l'architecture des serres et leur relation avec l'environnement, ArchDaily



Source : Granor Greenhouse, Wheeler Kearns Architects, ArchDaily

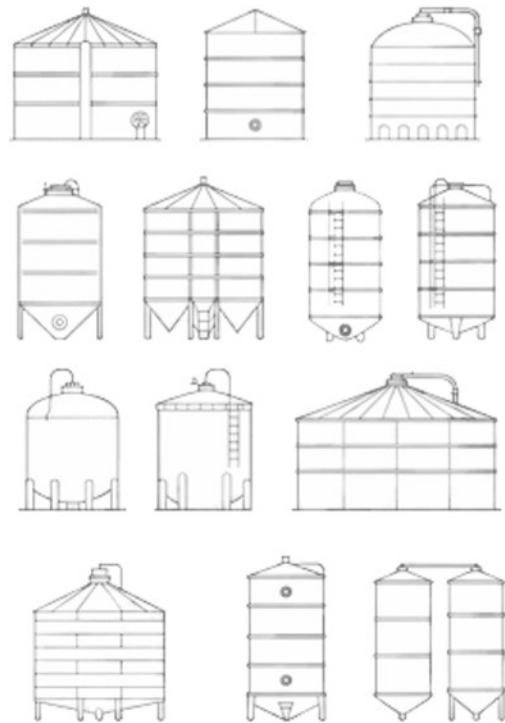


Source : [Granor Greenhouse](#), [Wheeler Kearns Architects](#), [ArchDaily](#).

Le stockage technique et la gestion des flux : silos et fosses

Certaines architectures sont purement techniques et répondent à la massification des flux de production.

- Les silos : Qu'ils soient de type silo-tour ou silo-couloir (murs de béton en U), ils sont essentiels pour la conservation des grains et de l'ensilage.
- Les fumières et fosses à effluents : Infrastructures cruciales pour la protection de l'environnement. Les fumières (souvent à l'abri des regards) et les fosses à lisier (parfois couvertes pour limiter les odeurs) stockent les déjections avant épandage.

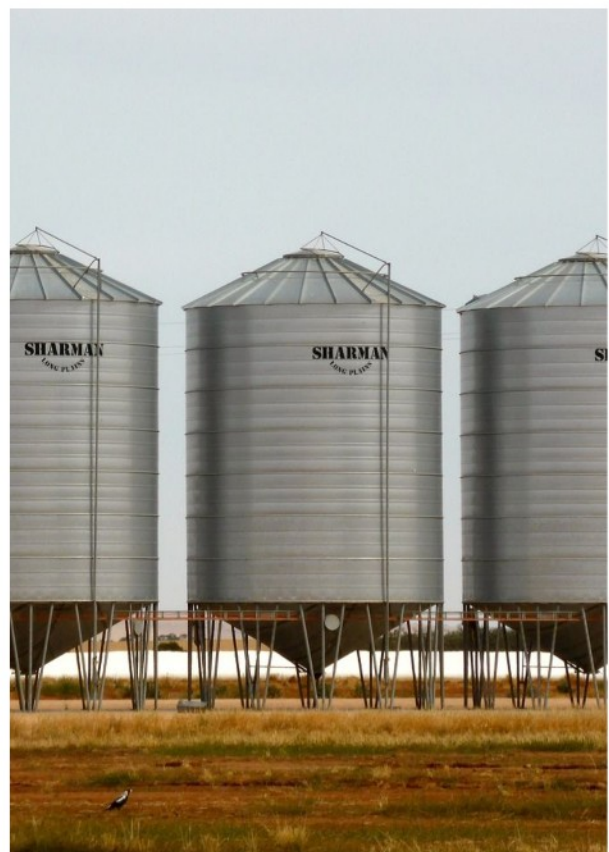


Source : hellopro.fr

Le bâti agricole intègre de plus en plus d'unités de transformation pour les circuits courts.

- **Fromageries et mielleries** : Ces locaux doivent respecter des normes sanitaires strictes (hygrométrie contrôlée, planéité des sols pour le nettoyage) tout en s'intégrant au bâti existant.
- **Caves et moulins** : Typiques des domaines viticoles et oliveraies, ces bâtiments associent souvent une architecture traditionnelle (mas, domaines en pierre) à des équipements de vinification modernes.

Parce qu'ils sont souvent visibles de loin depuis les points hauts du territoire, une attention particulière est portée à l'aspect extérieur de ces architectures. L'utilisation de matériaux peu transformés (bois local, pierre), de teintes sombres et mates pour les toitures, et l'accompagnement végétal (haies, arbres d'alignement) permettent de transformer ces hangars fonctionnels en véritables éléments du patrimoine paysager provençal.



Source : hellopro.fr

CHAPITRE 03

VENDRE — DU TERROIR AU MONDE ENTIER

LE GOÛT DE L'ORIGINE : RACONTER LA QUALITÉ

La Métropole s'affirme comme un bastion de la qualité reconnue. D'après l'INAO, le territoire compte 15 AOP (Appellation d'Origine Protégée), 11 IGP (Indication Géographique

Protégée) et 4 Labels Rouges. L'engagement des producteurs dans ces démarches est massif : en 2020, 44 % des exploitations métropolitaines (soit 920 fermes) présentaient au moins une production sous signe de qualité, un chiffre en progression constante.

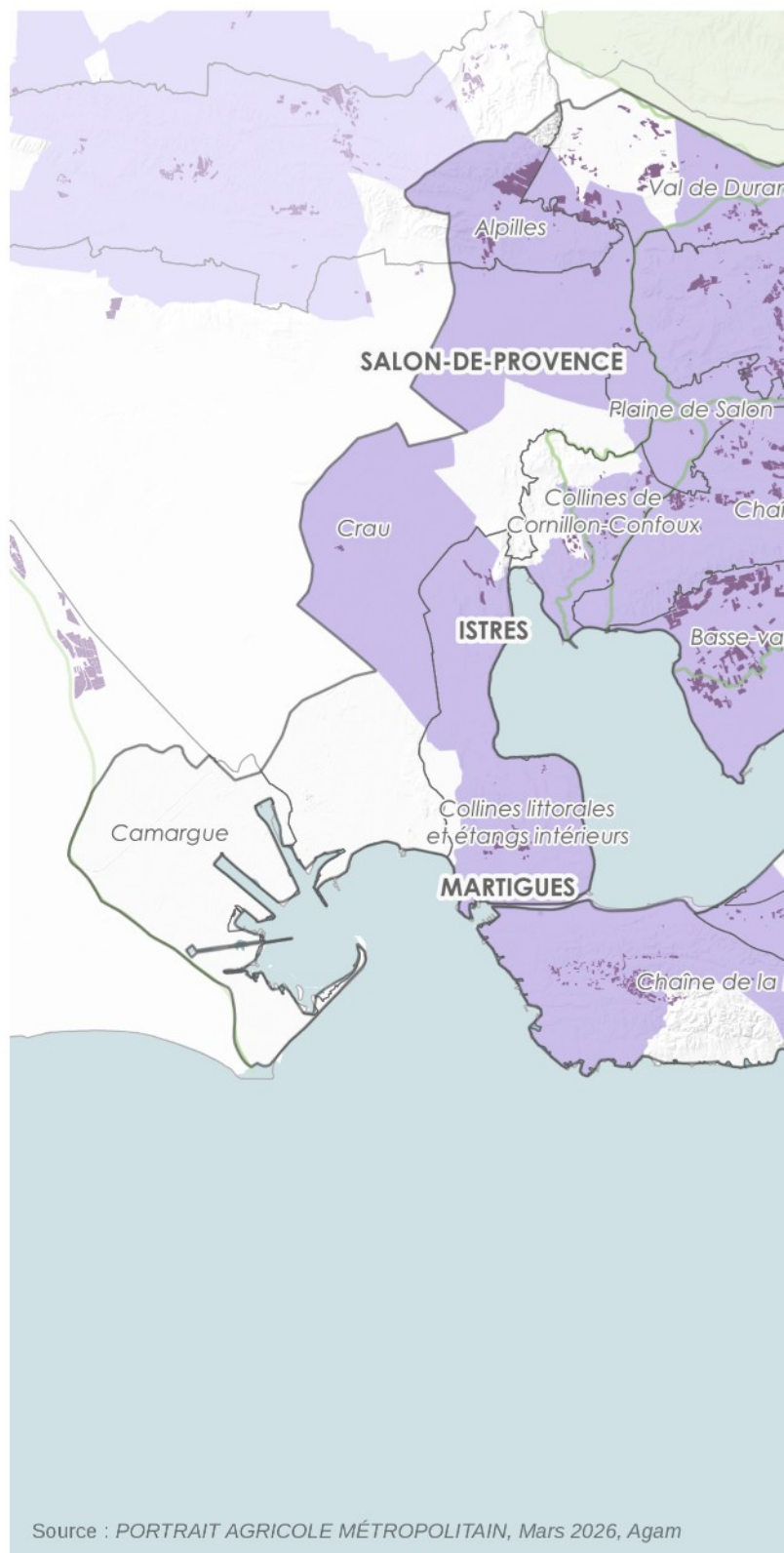
Certaines productions portent haut les couleurs du territoire au-delà de ses frontières :

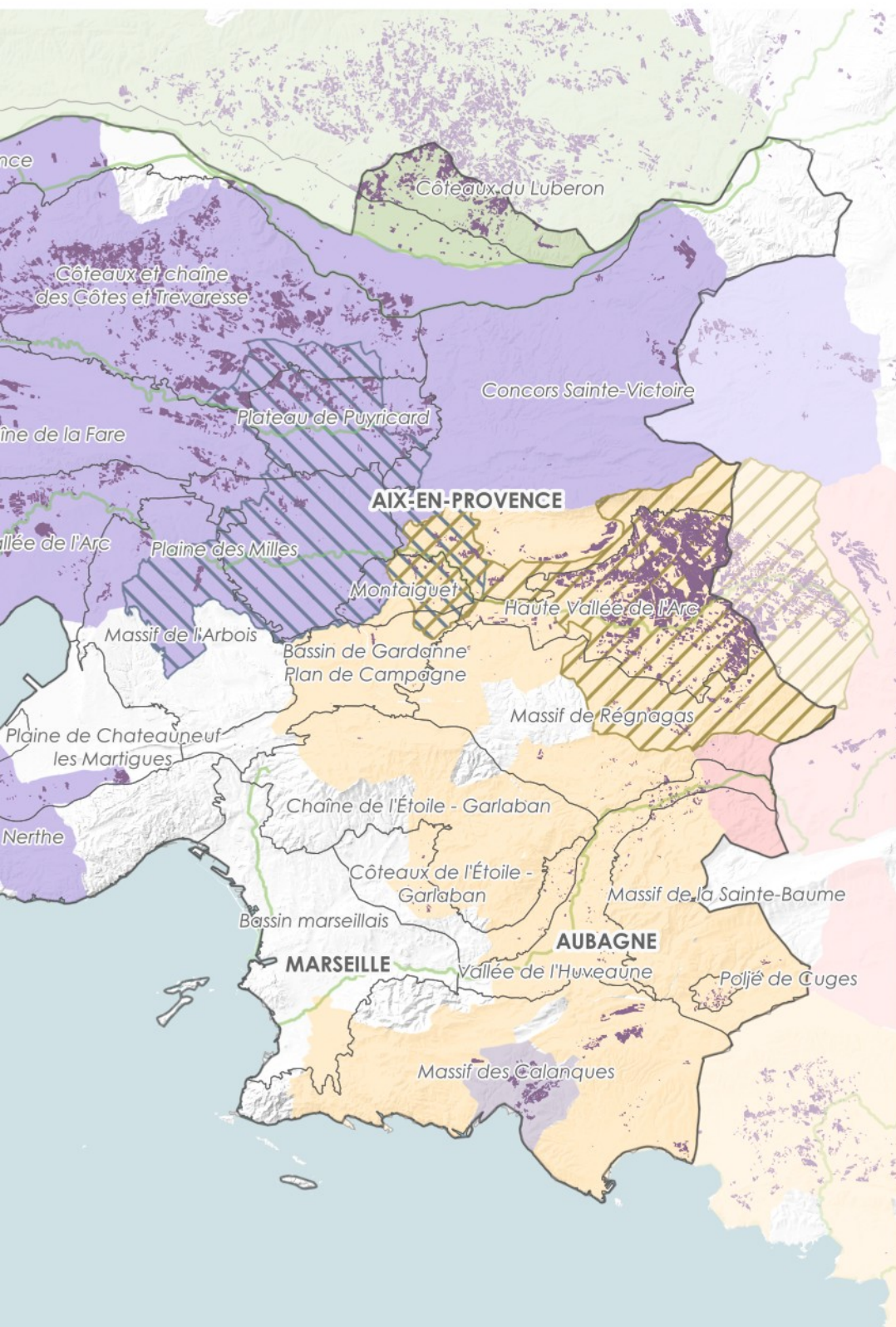
La viticulture est la filière la plus engagée dans la qualité. 93 % des domaines viticoles valorisent leur production sous un signe officiel, et 82 % possèdent un produit sous AOP. Cinq appellations de renommée internationale structurent le vignoble : Cassis, Palette, Coteaux d'Aix-en-Provence, Luberon et Côtes de Provence.

Bien que souvent pratiquée en culture d'appoint, l'huile d'olive est valorisée par quatre AOP (Aix-en-Provence, Provence, Vallée des Baux de Provence et Haute-Provence), réaffirmant la place de cet arbre emblématique dans l'identité provençale.

Au niveau de l'élevage et des produits de niche, le terroir se distingue par l'AOP Taureau de Camargue, l'IGP/Label Rouge Agneau de Sisteron et la très locale AOP Brousse du Rove.

Fierté du territoire, Le Foin de Crau est le seul aliment pour animaux bénéficiant d'une AOP en France. Très recherché, il s'exporte dans le monde entier, notamment pour les chevaux de course.





Localisation des AOP

- Vigne
- Cassis
- Côteaux d'Aix-en-Provence
- Côteaux varois en Provence
- Côtes de Provence
- Côtes de Provence Cru Sainte-Victoire
- Luberon
- Palette

0 10

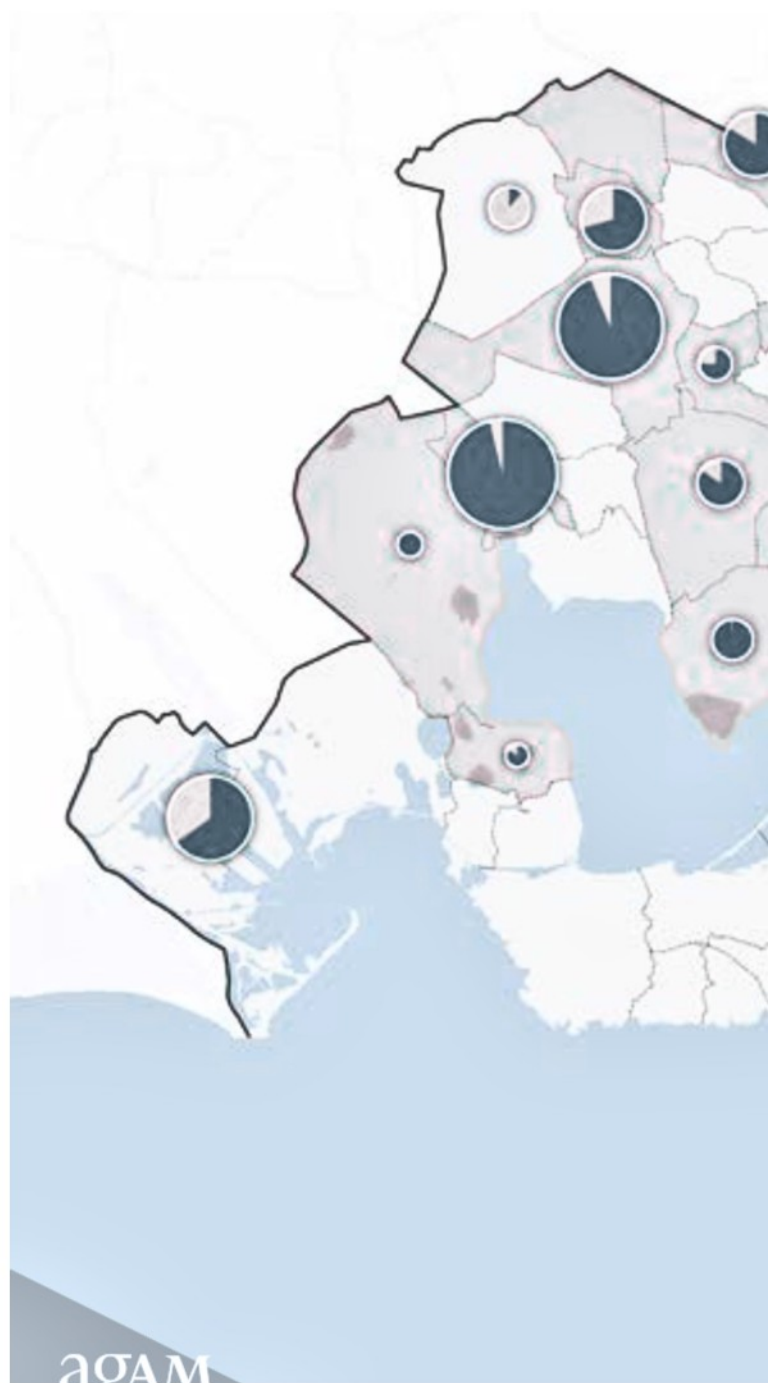


La qualité s'apprécie désormais aussi à travers le respect de l'environnement :

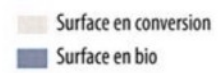
Face aux contraintes que connaît l'agriculture de la métropole, des dynamiques positives émergent progressivement. L'essor de l'agriculture biologique en fait partie. Dans les Bouches-du-Rhône, les surfaces cultivées en bio ou en conversion sont en constante augmentation depuis le début des années 2000. Le département est aujourd'hui le premier de la région PACA en surfaces cultivées bio, avec 22% de la Surface Agricole Utile concernée en 2015 et 623 fermes certifiées, soit une augmentation de 5% en un an. Des chiffres qui placent le département en deuxième position au niveau national, loin devant la moyenne française qui stagne autour de 5%.

Comme le montre la carte "Part de l'agriculture bio dans la métropole en 2015", les surfaces en bio se concentrent principalement autour des pôles urbains d'Aix-en-Provence et de Marseille, traduisant une réponse directe à la demande des bassins de consommation. Sur notre transect, des communes comme Aubagne ou Roquevaire s'inscrivent dans cette dynamique, confirmant l'ancrage progressif de l'agriculture biologique dans l'arrière-pays.

C'est précisément l'ambition du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole et du Pays d'Arles, qui vise à rapprocher ce qui est produit de ce qui est consommé localement, en s'appuyant sur le développement des circuits courts, des marchés de producteurs et de l'agrotourisme.



Part de l'agriculture bio dans la métropole en 2015 Source : Rapport sur l'état des terres agricoles en France



DES CHAMPS AUX GRANDS FLUX

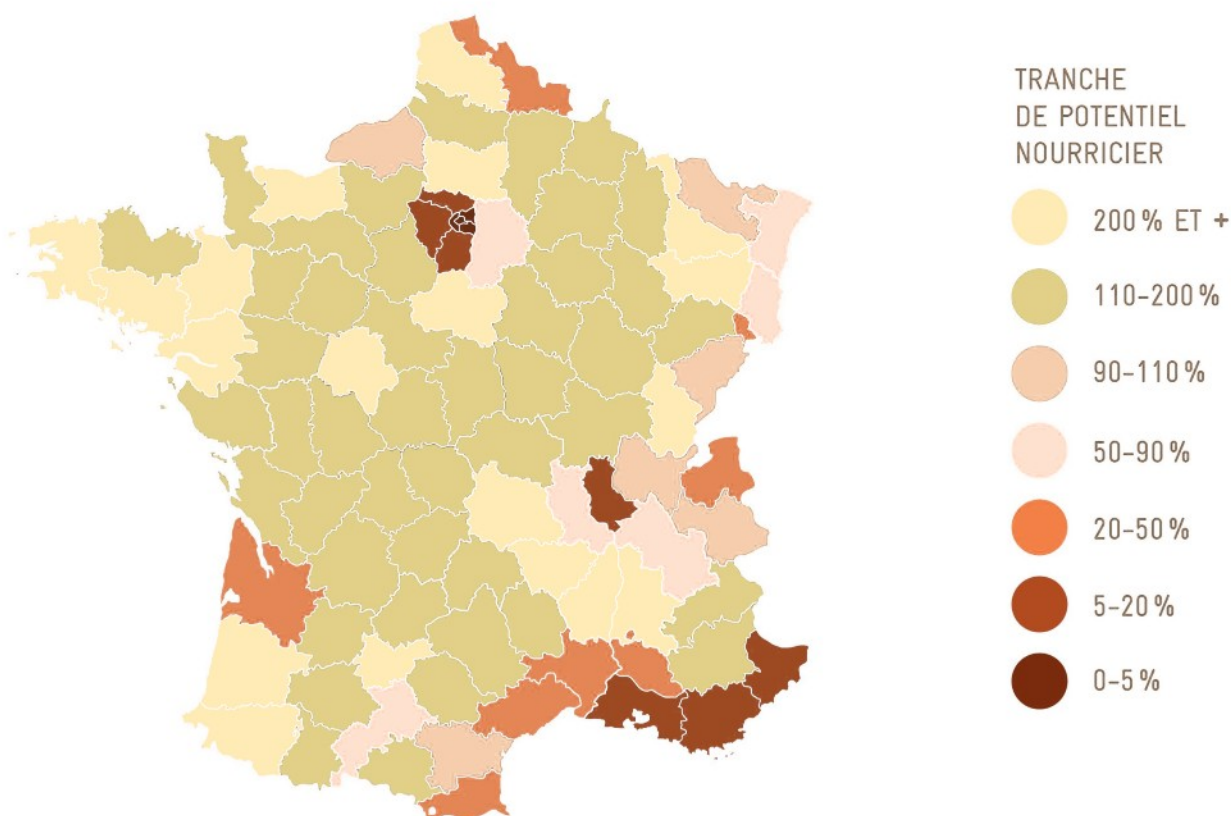
Les Bouches-du-Rhône présentent aujourd'hui un faible potentiel nourricier à l'échelle nationale. Le département apparaît dans une tranche basse sur les cartes du potentiel nourricier, révélant un déséquilibre important entre la capacité de production agricole et les besoins alimentaires de sa population.

Si le territoire métropolitain mise sur la proximité, son agriculture reste structurellement ancrée dans des circuits longs de commercialisation. Profitant d'une position géostratégique unique au carrefour des flux européens et méditerranéens, la Provence exporte ses saveurs bien au-delà de ses frontières, s'appuyant sur des infrastructures logistiques de rang mondial.

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), second port de Méditerranée, relie la Métropole à 450 ports dans le monde. C'est un pôle majeur pour l'importation de matières premières agricoles et l'exportation de produits transformés, accueillant des opérateurs internationaux comme la Compagnie Fruitière.

Second marché alimentaire de France, le MIN des Arnavaux (Marseille) est la tour de contrôle de la distribution régionale avec 780 000 tonnes de produits frais distribués par an, 5 000 acheteurs référencés et 265 producteurs présents à l'année.

Le pôle de Saumaty est spécialisé dans les produits de la mer. Ce marché de gros assure la vente de 600 à 900 tonnes de poissons chaque année.



Source : Rapport sur l'état des terres agricoles en France

Hormis pour le vin, où une part importante de la production métropolitaine est consommée localement, les autres filières sont massivement tournées vers l'expédition.

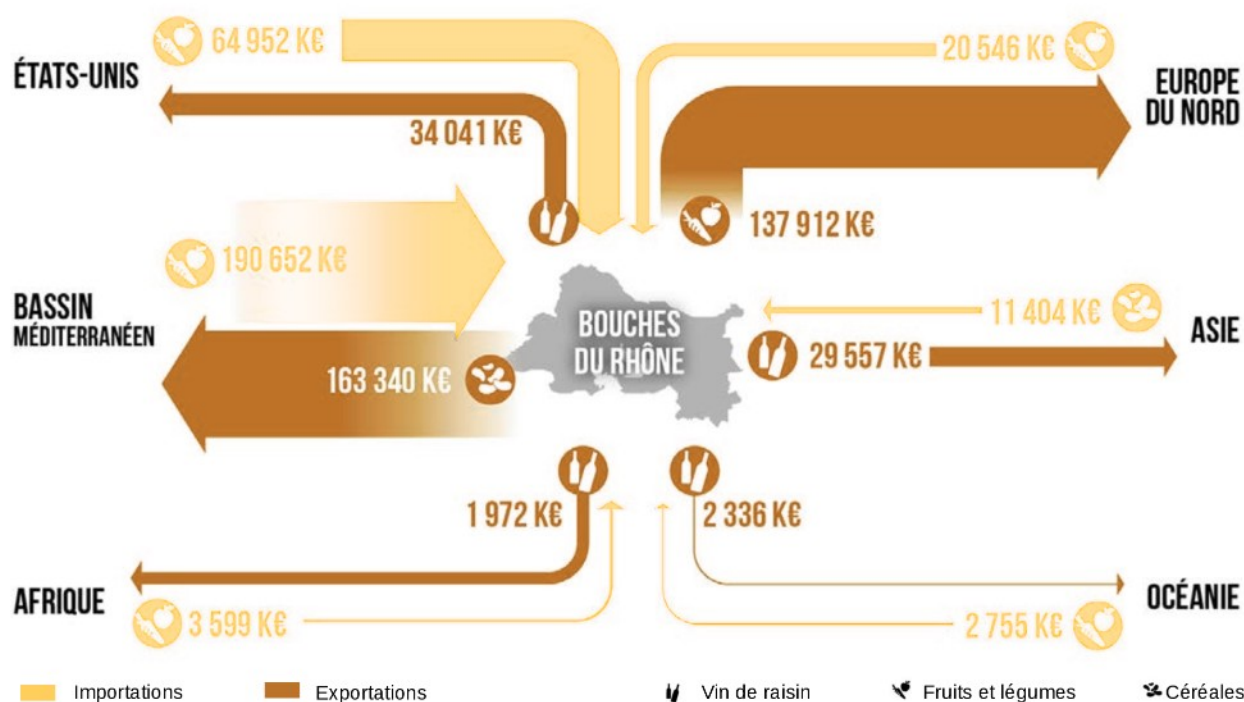
Le maraîchage de pointe est une activité hautement structurée pour l'expédition. Aujourd'hui, 90 % de la production de légumes (tomates, salades, courgettes) part vers les marchés d'Europe du Nord, la région parisienne, la Belgique ou le Luxembourg. Le marché local ne représente que 5 % à 10 % des débouchés pour les fruits et légumes à l'échelle du département.

Bien que consommée localement, la viticulture est le 2e produit agricole le plus exporté de la région. En 2021, l'exportation de vin a généré plus de 214 millions d'euros pour le département, avec pour principaux clients l'Union Européenne et les États-Unis.

La filière arboricole reste très dépendante des centrales d'achat et des grossistes pour faire face à la concurrence internationale. Quant au Foin de Crau AOP, sa qualité nutritionnelle exceptionnelle en fait un produit d'élite exporté dans le monde entier pour les chevaux de course.

Le territoire concentre 2 814 établissements agroalimentaires, dont des leaders mondiaux comme Panzani, Coca-Cola ou Haribo. Cependant, un fossé subsiste : ces industries, historiquement liées au port, s'approvisionnent encore majoritairement via les flux d'importation de matières premières plutôt qu'auprès des producteurs locaux.

Ce modèle de circuits longs expose les agriculteurs à la spéculation des marchés boursiers, particulièrement pour le blé dur où les prix non-rémunérateurs découragent les semis, malgré la présence d'industries de transformation à Marseille.



Les principaux flux de production agricole transitant par le département des bouches-du-rhône Source : Atlas environnement 2017 tome 1

RETROUVER LE CHEMIN COURT

Face à la prédominance des flux d'exportation, une dynamique de reconnexion entre agriculteurs et habitants s'installe durablement sur le territoire. L'agriculture métropolitaine devient ainsi le socle d'une chaîne alimentaire locale plus vertueuse pour un bassin de vie de plus de 2 millions d'habitants. Sur le territoire métropolitain, les circuits courts de proximité connaissent une véritable montée en puissance: en 2020, 44 % des exploitations (hors filière viticole) valorisent leurs produits par ce biais, soit une augmentation de 67 % en seulement dix ans.

Le contact direct est le moteur de cette transition. Le modèle de la vente à la ferme est largement prépondérant et vient en tête des différents modes de commercialisation, choisi par 50 % des exploitants engagés en circuit court. Ce dynamisme est complété par un maillage dense de structures de distribution qui quadrillent le territoire :

- 87 AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) garantissent une régularité de revenus aux fermes.
- 53 marchés paysans permettent aux producteurs de s'implanter au cœur des quartiers urbains.
- Des magasins de produits fermiers (18) et des épiceries participatives complètent cette offre diversifiée.

Pour massifier le « bien manger », la Métropole a structuré, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, des espaces de vente stratégiques : les Halles de Producteurs de Plan de Campagne et de la Barasse. Elles reposent sur des piliers stricts : vente directe sans achat-revente, produits locaux (moins de 80 km) et un modèle original de « demi-gros ». En imposant des quantités minimales d'achat, ce système permet de baisser les prix pour le consommateur tout en écoulant des volumes importants pour la cinquantaine de producteurs présents. Avec 100 000 visiteurs par an, ces Halles génèrent environ 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et constituent un outil social majeur, rendant les produits frais accessibles aux publics en précarité alimentaire.

Malgré cet élan, de nombreux obstacles entravent encore le développement des circuits courts, notamment les contraintes logistiques et la difficulté de transition pour des fermes historiquement structurées pour l'export (90 % du maraîchage part encore à l'expédition). À travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Cultivons le bien manger en Provence », la Métropole s'engage à accompagner les communes dans l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement de marchés de producteurs, afin de transformer ce potentiel en une véritable résilience alimentaire.



Chiffres clés sur les circuits courts de proximité de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Source : Rapport technique de l'étude-action sur les dynamiques de développement des circuits-cours dans la métropole, Trame, 2024

CHAPITRE 04

*PROTÉGER — QUAND L'AGRICULTURE DEVIENT
UNE INFRASTRUCTURE*

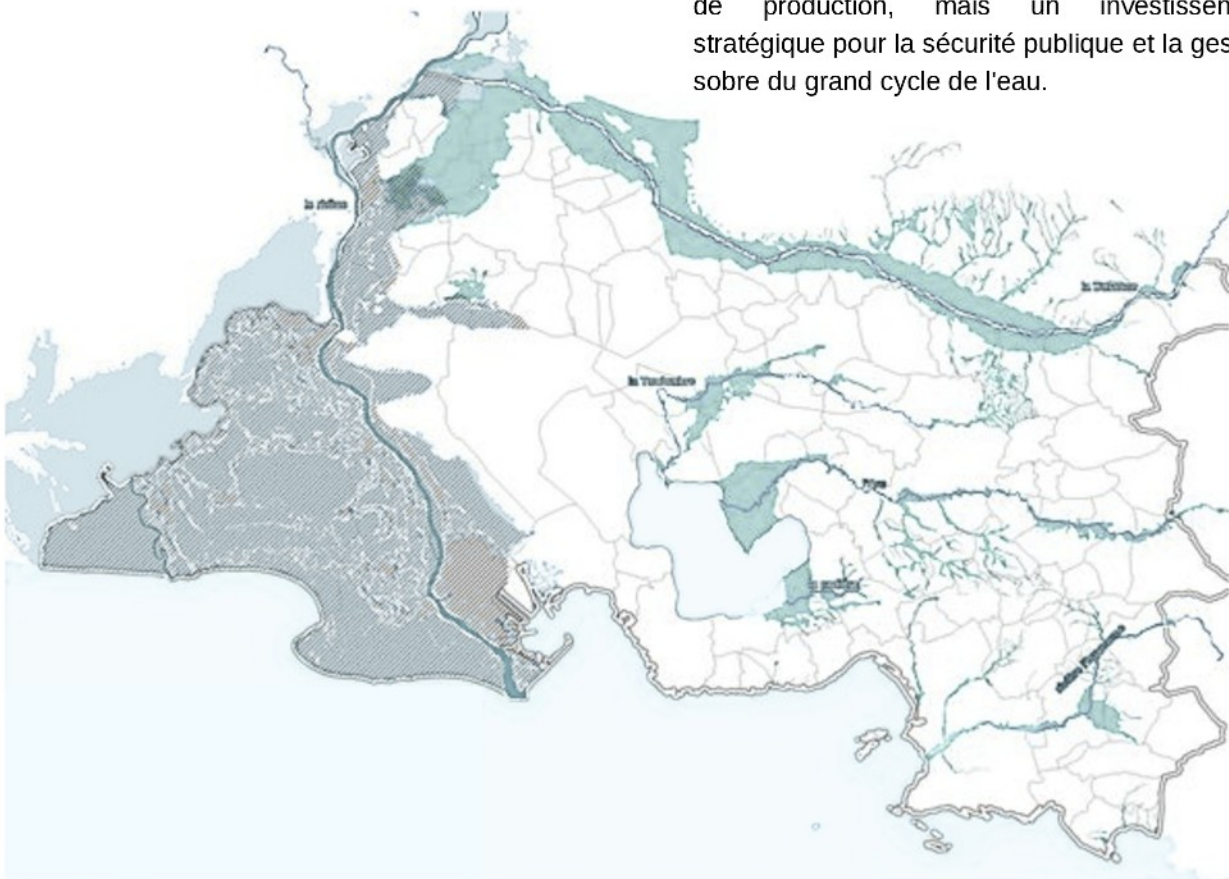
CULTIVER POUR RALENTIR LES RISQUES

Au-delà de sa fonction nourricière, l'agriculture métropolitaine constitue une véritable infrastructure de protection face aux risques naturels. Par leur nature et leur gestion, les terres cultivées et les réseaux hydrauliques associés agissent comme des régulateurs de flux essentiels pour la sécurité des zones urbaines en aval.

Les terres agricoles situées dans les plaines alluviales jouent un rôle crucial en tant que Zones d'Expansion de Crue (ZEC). Lors d'épisodes de pluies méditerranéennes intenses, ces espaces ouverts permettent de ralentir et affaiblir les crues en offrant des surfaces d'étalement naturelles aux eaux débordantes et de protéger l'aval, en absorbant une partie de l'énergie et du volume des inondations avant qu'elles n'atteignent les zones denses.

Ces espaces agricoles périurbains, qui représentent 21 % de l'enveloppe métropolitaine, servent ainsi d'espaces tampons indispensables entre la ville et les cours d'eau. En plus, le maillage exceptionnel des canaux d'irrigation gravitaires (plus de 1 000 kilomètres sur le territoire) assure une fonction de sécurité hydraulique majeure. Le réseau permet de récupérer ou de dévier le ruissellement, limitant ainsi les phénomènes d'érosion et l'accumulation d'eau sur les parcelles ou les infrastructures routières.

Ce rôle de régulateur des risques est un service environnemental direct rendu par le monde agricole à la société. Toutefois, les agriculteurs ne bénéficient actuellement d'aucun accompagnement financier spécifique pour maintenir ces zones d'expansion ou gérer ces surplus d'eau. Préserver ces terres fertiles de l'urbanisation n'est donc pas seulement un enjeu de production, mais un investissement stratégique pour la sécurité publique et la gestion sobre du grand cycle de l'eau.



Zones inondables Marseille : PPRi, risques et protection (2026) - Source : floody.fr

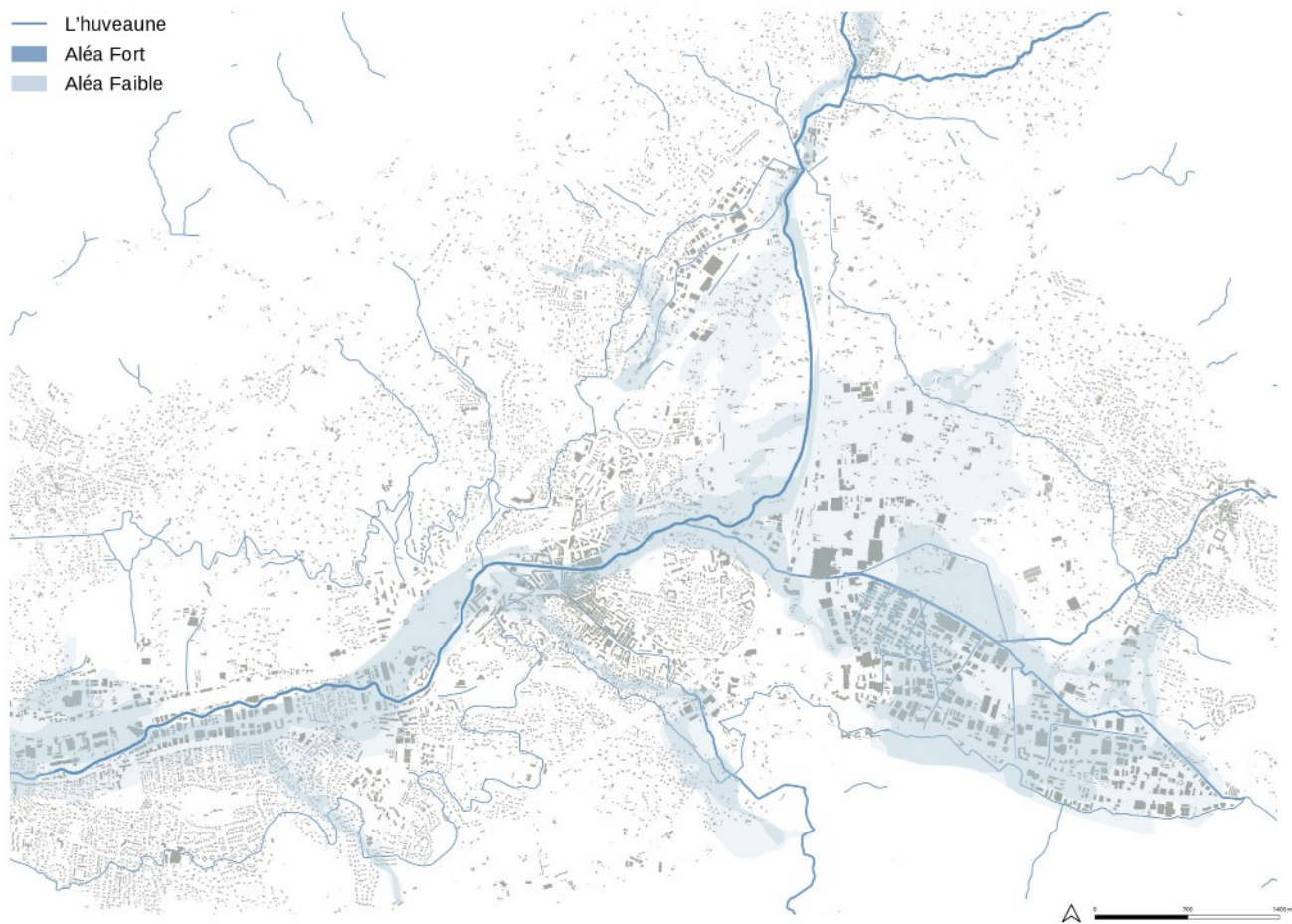
Le transect est parcouru par un réseau hydrographique dense, structuré autour de l'Huveaune et de ses affluents secondaires. Ce petit fleuve côtier draine un bassin versant de 460 km², englobant la Sainte-Baume occidentale, une partie de la chaîne de l'Étoile et l'ubac du massif de Saint-Cyr. Dans ces vallées encaissées entre les massifs calcaires, les épisodes météorologiques méditerranéens produisent des crues rapides et parfois violentes, ces fameux épisodes cévenols qui transforment en quelques heures un cours d'eau paisible en torrent dévastateur et ceux en lien direct avec les reliefs.

Comme le montre la carte des zones inondables autour d'Aubagne, l'Huveaune peut sortir largement de son lit lors des fortes crues, recouvrant une partie importante des espaces situés en contrebas. La zone des Paluds ainsi que les espaces agricoles au nord apparaissent comme des secteurs particulièrement exposés aux aléas forts. Ce risque n'est pas nouveau, mais il s'aggrave. En effet, l'imperméabilisation progressive des sols liée à l'urbanisation, aux infrastructures routières et aux zones d'activités

accélère le ruissellement des eaux vers l'Huveaune, réduisant le temps de réponse du bassin versant et augmentant la violence des crues.

Les crues successives qui ont marqué l'histoire du territoire ont rappelé cette vulnérabilité, si bien que les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Gémenos et Roquevaire, toutes présentes sur notre transect, constituent aujourd'hui l'un des Territoires à Risque Important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée, reconnu par arrêté préfectoral du 12 décembre 2012. Des Plans de Prévention du Risque inondation ont été approuvés en février 2017 pour ces communes, traduisant la prise de conscience collective de cette vulnérabilité.

C'est là que les espaces agricoles jouent un rôle souvent sous-estimé. Une parcelle maraîchère, une oliveraie, un champ en fond de vallée, ce sont des surfaces qui fonctionnent comme des « éponges » naturelles dans un territoire de plus en plus imperméable. Perdre ces terres, c'est donc perdre une capacité productive certes, mais aussi une capacité de résilience face aux risques naturels.



Carte des zones inondables - Aubagne - Source : BDTOPPO

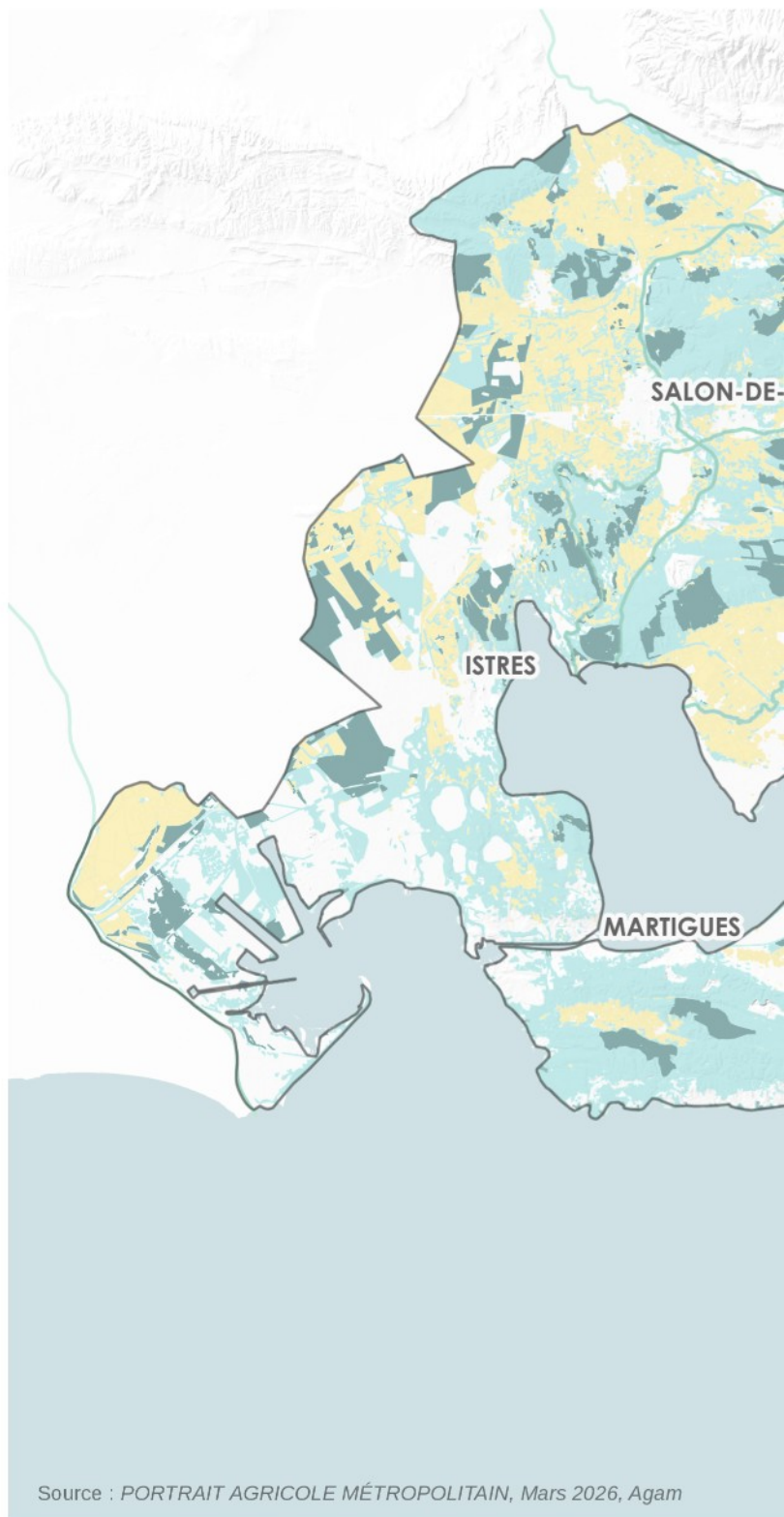
DES CHAMPS COMME BARRIÈRES VIVANTES

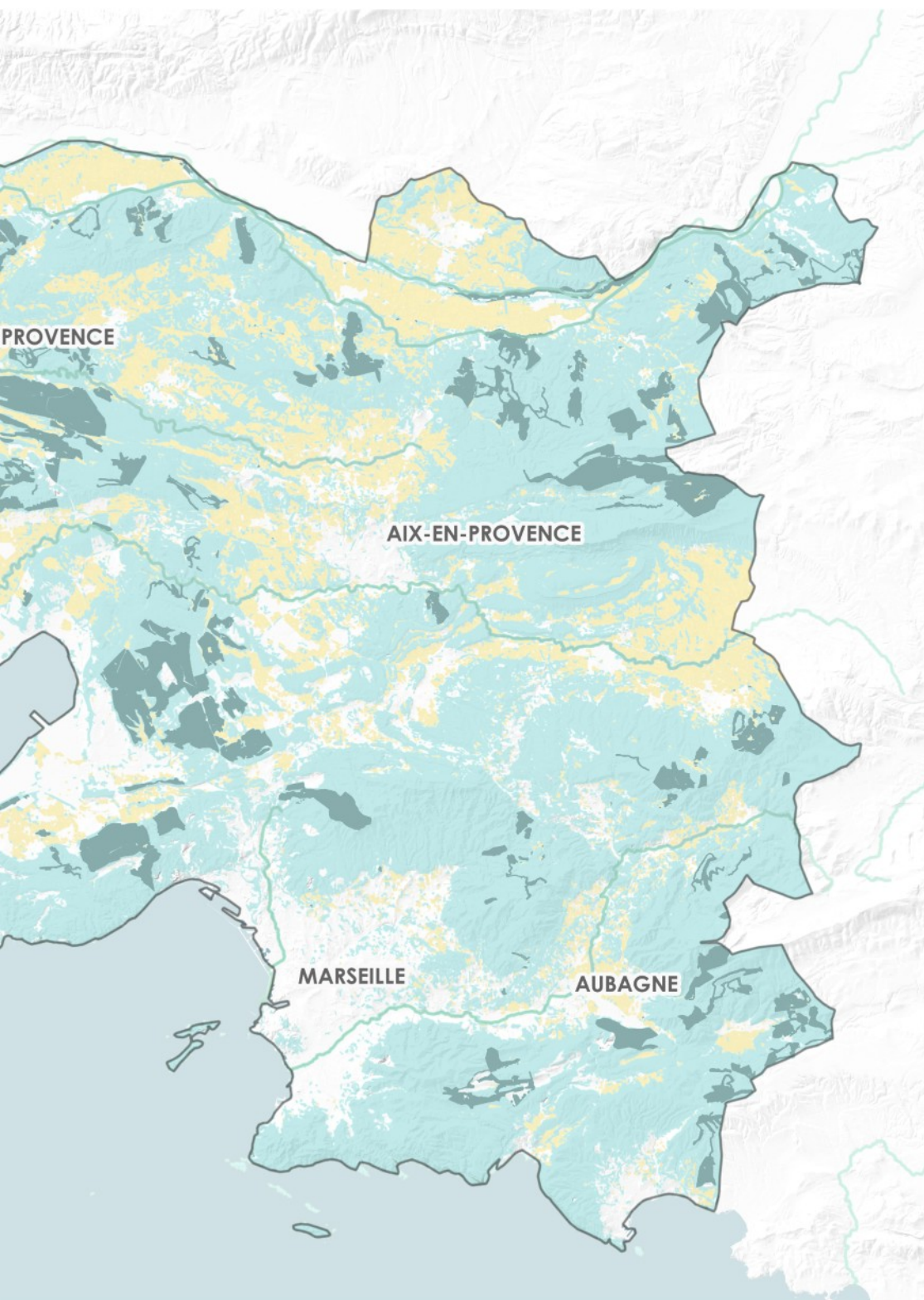
Dans un territoire méditerranéen structurellement exposé au risque incendie, l'agriculture assure une fonction de protection vitale qui dépasse sa simple vocation productive.

En créant des discontinuités dans le manteau forestier, les espaces cultivés agissent comme de véritables infrastructures de défense contre le feu.

Certaines cultures permanentes, par leur nature et leur entretien, constituent des zones tampons stratégiques. La viticulture, reconnue comme un coupe-feu naturel, est une composante essentielle de la Défense de la Forêt Contre les Incendies. Les vignobles de piémont créent des coupures vertes qui minimisent les départs de feux et freinent leur progression vers les massifs forestiers ou les zones d'habitat.

Le pastoralisme ovin et caprin, pratiqué sur plus de 24 000 hectares de parcours et de massifs, est un outil de prévention irremplaçable. En pâtureant le sous-bois et les lisières, les troupeaux limitent l'embroussaillage et la continuité de la végétation, rendant les incendies moins violents et plus faciles à maîtriser. Cet entretien pastoral garantit l'ouverture des paysages, évitant la fermeture des milieux par la garrigue et la pinède, qui sont des vecteurs de propagation rapide des flammes.





Nature de l'occupation du sol

- Forêts et milieux semi-naturels
- Territoires agricoles
- Espaces pastoraux (estives et landes)

0 10

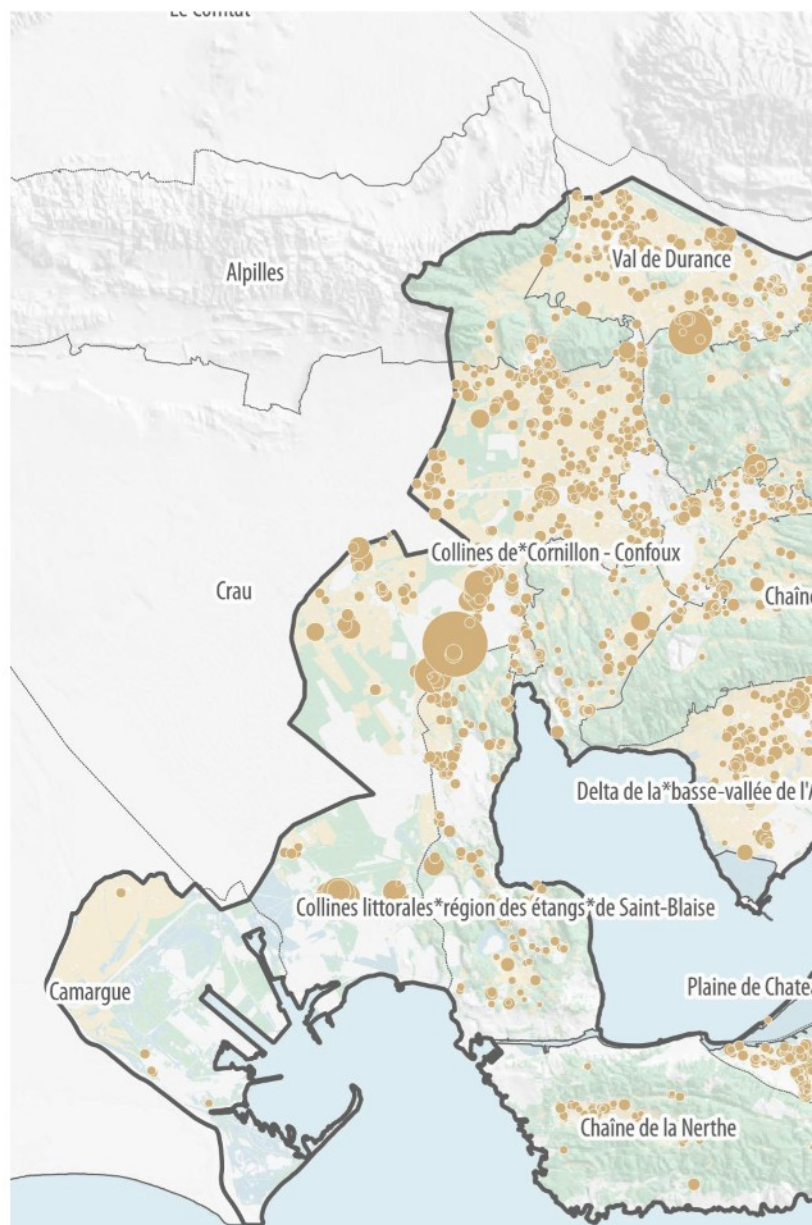
PROTECTION DES TERRES

L'urbanisation constitue la menace la plus directe et la plus irréversible pour l'agriculture d'Aix-Marseille-Provence. Longtemps considérées comme de simples réserves foncières pour le développement urbain, les terres agricoles subissent une érosion constante qui fragilise la viabilité des exploitations et dégrade l'identité des paysages provençaux.

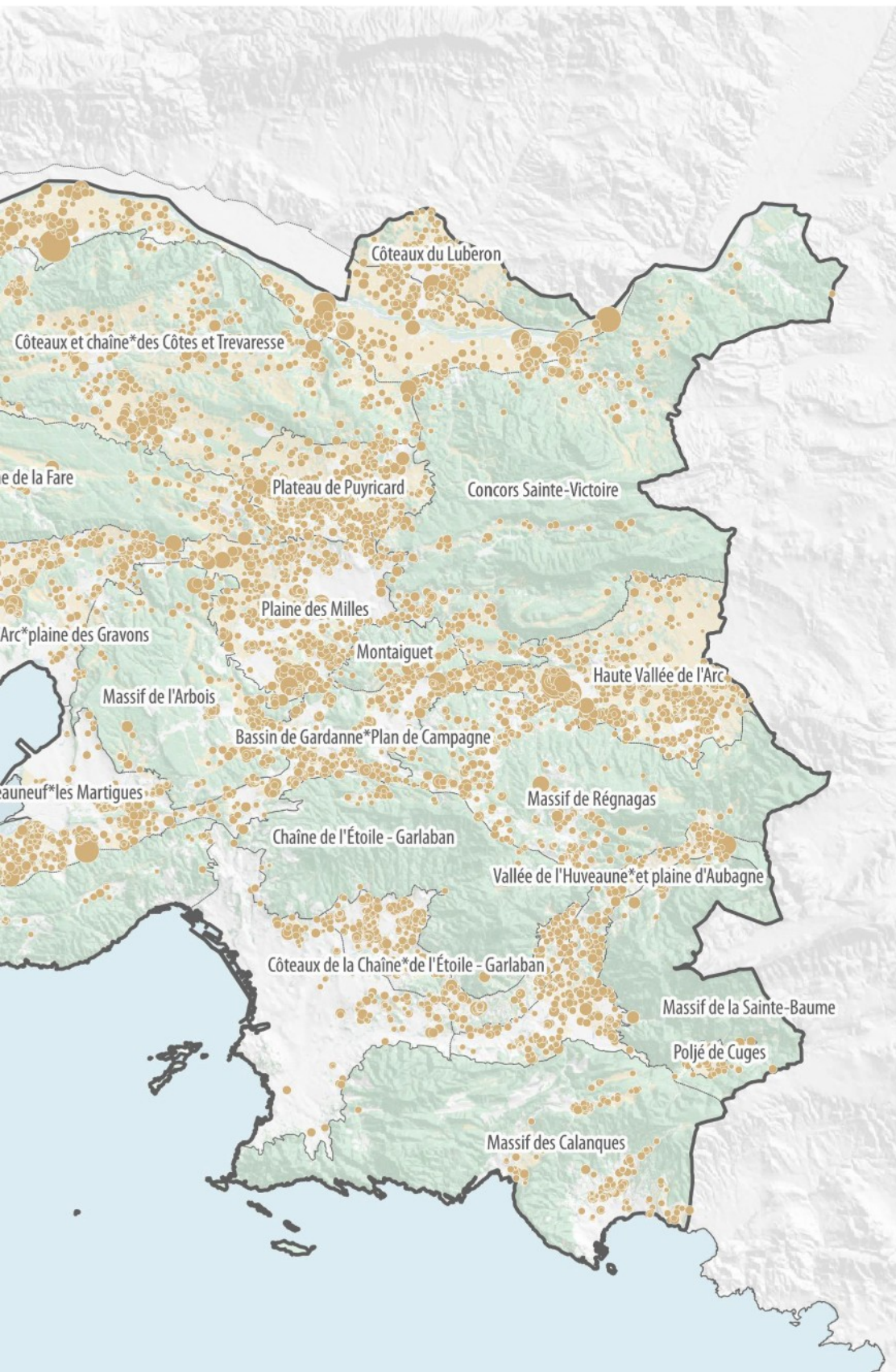
Le constat est sans appel : entre 2009 et 2022, la Métropole a perdu 2 188 hectares de surfaces agricoles nettes, soit une disparition moyenne de 168 hectares par an. L'artificialisation des sols est le moteur écrasant de cette déprise, représentant 90 % des pertes agricoles totales, loin devant l'enfrichement naturel (8 %). Ce grignotage urbain est dix fois plus destructeur que le délaissement des terres par les agriculteurs.

L'urbanisation ne choisit pas ses terres : elle frappe prioritairement les plaines alluviales, là où les sols sont les plus fertiles. Ainsi, 27 % des terres perdues entre 2009 et 2022 étaient classées comme « très favorables à la diversité des cultures ». Les zones les plus touchées se situent en périphérie des pôles urbains (Miramas, Sénas, Martigues, Aix-en-Provence) et le long des grands corridors de transport (vallées de l'Arc et de l'Huveaune, axes A51 et A8). En sacrifiant ces sols à haut potentiel, le territoire réduit durablement sa capacité à produire une alimentation diversifiée pour ses habitants.

Cette pression urbaine fait exploser les prix. Dans les Bouches-du-Rhône, le prix moyen des terres agricoles s'élève à 15 360 €/ha, contre 6200 € au niveau national. Ces tarifs, portés par des conflits d'usage entre activités agricoles et non agricoles, constituent un obstacle majeur à l'installation des jeunes agriculteurs, d'autant que près de la moitié de la surface agricole est exploitée en fermage, sans que l'agriculteur n'en soit propriétaire.

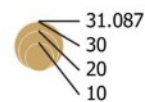


Source : PORTRAIT AGRICOLE MÉTROPOLITAIN, Mars 2026, Agam



Consommation d'espaces agricoles et naturels entre 2009 et 2022

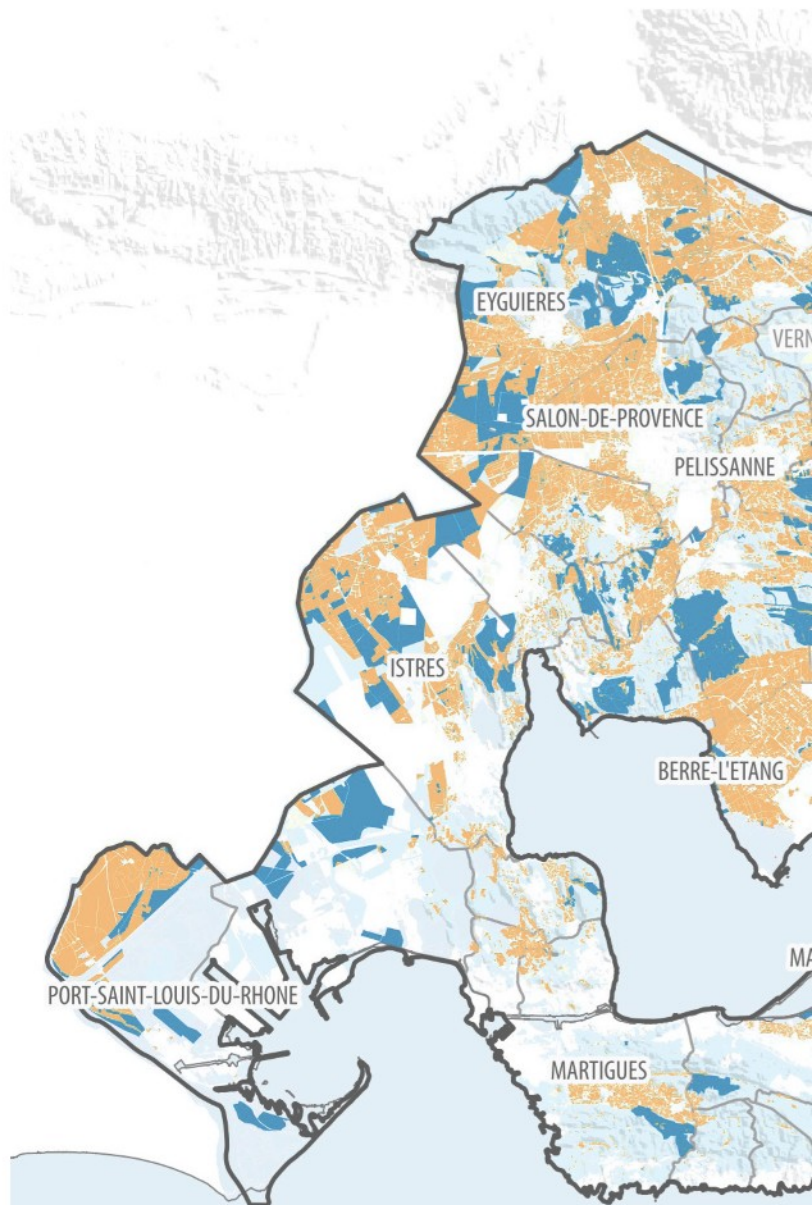
Cercles proportionnels à la surface consommée en hectare en terres agricoles



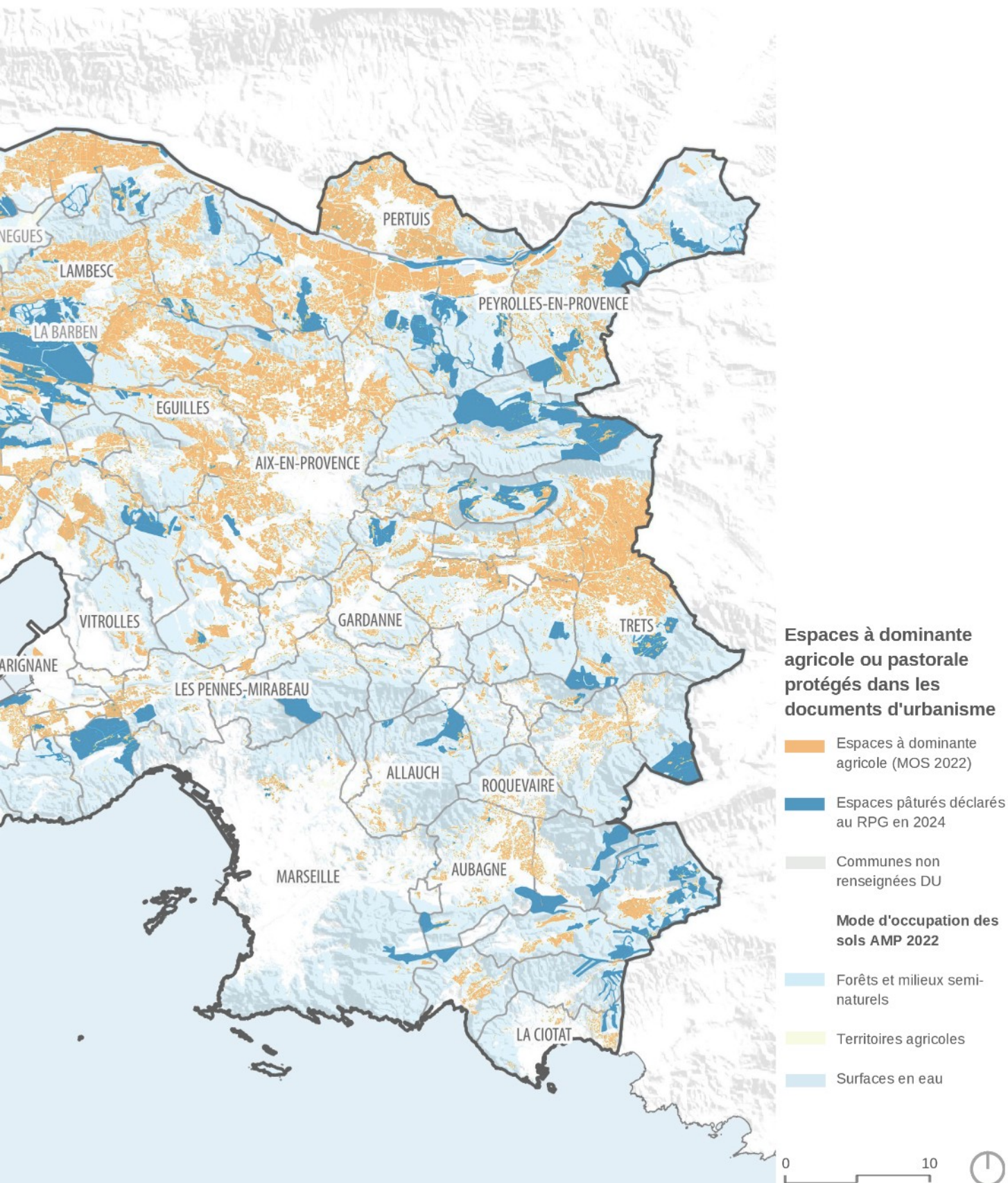
Face à la forte pression foncière exercée sur les espaces agricoles, la protection des terres devient un enjeu majeur pour les collectivités. L'objectif est de limiter la disparition progressive des surfaces ces cultivées et de préserver durablement les espaces encore exploitables. Cette logique de protection vise à empêcher le changement de destination des sols agricoles vers des usages urbains, commerciaux ou routiers, un glissement qui, comme on l'a vu, s'est opéré massivement depuis les années 1960 et qui reste difficile à enrayer.

Plusieurs outils réglementaires permettent aujourd'hui d'encadrer cette protection. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) définissent des zones agricoles où l'urbanisation est limitée. Les Zones Agricoles Protégées (ZAP) permettent de préserver certains espaces présentant un intérêt particulier pour le territoire. Les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), cherchent quant à eux à protéger durablement les terres situées en périphérie des espaces urbains. Enfin, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), constitue un acteur clé, elle peut intervenir pour acquérir des terrains agricoles menacés et les remettre à disposition d'exploitants à la recherche de foncier, limitant ainsi la spéculation.

Cependant, malgré ces outils, les tensions restent fortes entre développement urbain et maintien des terres agricoles. Car la protection réglementaire seule ne suffit pas : un PLU peut toujours être révisé, une zone agricole peut toujours être déclassée sous pression économique ou politique. La protection des terres agricoles doit donc être couplée à des outils fonciers concrets, à une volonté politique affirmée et à un projet alimentaire territorial capable de donner aux terres agricoles une valeur économique suffisante pour résister à la pression de l'urbanisation.



Source : PORTRAIT AGRICOLE MÉTROPOLITAIN, Mars 2026, Agam



Workshop 2026

Directrice de la publication : Anne Bourgon

Comité éditorial : Djanis Hermier et Alexandra Tesileanu, étudiantes du studio de projet
encadré par Julien Monfort, enseignant à l'ENSA-M

En partenariat avec la Métropole-Aix Marseille-Provence, DGS prospective, partenariats
et Innovations territoriales

Remerciements : Domnin Rausher, Vincent Fouchier, Cindy Conessa, Olivier Sana

L'agriculture occupe encore une place essentielle dans ce transect, de Cassis et La Ciotat jusqu'aux piémonts de Roquevaire et de Cuges-les-Pins. Présente dans les plaines, les vallées et les espaces de transition entre les centres urbains et les massifs, elle participe à la structuration des paysages, à l'identité provençale et au fonctionnement écologique du territoire. Maraîchage dans la vallée de l'Huveaune, oliveraies de l'arrière-pays, vignobles de Cassis, autant de formes d'une agriculture méditerranéenne profondément liée à la géographie, au climat et à l'histoire locale.

Ces espaces agricoles sont pourtant soumis à de fortes tensions. L'étalement urbain, les infrastructures et les zones d'activités réduisent progressivement les surfaces cultivées et fragmentent les parcelles restantes. Dans un territoire marqué par le stress hydrique, le risque inondation et les effets du changement climatique, l'agriculture joue un rôle irremplaçable ; gestion des eaux de ruissellement, maintien des sols perméables, équilibre entre espaces urbanisés et massifs naturels.

Fragile et stratégique à la fois, l'agriculture de ce transect est à la croisée des chemins.

